

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26-01-2024

CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE



Photo : © OF



26 janvier 2024

# DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

- mot d'accueil ;
- mot du Maire ;
- rapport d'activités ;
- rapport financier ;
- approbation des rapports ;
- élections ;
- perspectives 2024 ;
- buffet offert par la Fédération.



# ➤ Mot d'accueil

par Jean-Marc LALLOZ,  
président de la FE 53



Image : CDLM du 16/10/2018



# ➤ Mot du Maire

**Philippe HENRY**



Image : OF du 23-12-2019

# QUI ADHÈRE À LA FÉDÉRATION ?

27 ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES représentant près de 1 500 adhérents

- ❖ Mayenne Nature Environnement (MNE, Louverné)
- ❖ Entre Taude et Bellebranche (Saint-Brice/Bouère)
- ❖ Les Bruants (Soulgé-sur-Ouette)
- ❖ Place au vélo (Laval)
- ❖ Les amis de la Vaudelle (Saint-Thomas-de-Courceriers)
- ❖ L'APEC (Association pour la protection de l'environnement de Brée, Montsûrs et Saint-Ouen-des-Vallons)
- ❖ Ville campagne Bois Gamats (Laval)
- ❖ Le CRI 53 (ex-Préaux Environnement)
- ❖ Le Bel Air de la Ricoulière (Louverné)
- ❖ Pour l'environnement et la nature protégée (Saint-Georges-Buttavent)
- ❖ Collectif Charnie Environnement (Blandouet-Saint-Jean)
- ❖ ADTEC (Association de défense du territoire craonnais)
- ❖ Collectif de défense de Saint-Michel-de-Freins
- ❖ Ménil en harmonie
- ❖ Pays de Loiron Environnement
- ❖ Vents citoyens (Saint-Hilaire-du-Maine)
- ❖ Bocage 53 (Laval)
- ❖ 3 PMN (Ahuillé)
- ❖ ADTERA (Villaines-la-Juel)
- ❖ Bien vivre à St Germain-d'Anxure et à Alexain
- ❖ Les amis du village de Chémeré-le Roi
- ❖ Association pour la sauvegarde de la Vaige et de l'Ouette (Vaiges)
- ❖ Association Vigilance Environnement Erve et Charnie (Sainte-Suzanne)
- ❖ BVPM (Bien vivre à Châlons-du-Maine)
- ❖ Évron Défense Environnement
- ❖ **APREN (Association de PROtection et de conservation de l'ENvironnement des Coëvrons et de la vallée de la Jouanne)**
- ❖ **CNPA (Conservation de la Nature et du Patrimoine Aronnais)**



# OÙ EST IMPLANTÉE LA FE 53 ?



# ➤ Rapport d'activités

par **Alain ROUSSARD**,  
administrateur de la **FE 53**.



Image : A. ROUSSARD



## 4 COMMISSIONS OU GROUPES DE TRAVAIL

Lors de sa journée de réflexion du 13 mai 2023, la FE 53 a décidé de former six groupes de travail. Un ou deux coordinateurs par groupe ont été désignés. Ils sont chargés d'animer ces groupes et de faire remonter les informations au CA.

- **Énergie** (photovoltaïque, méthanisation, éolien, nucléaire, agrivoltaïque...)
- **Chemins et bocage** (haies, aliénation des chemins, PLUi...)
- **Eau** (ressource, pollution, continuité écologique, qualité, quantité...)
- **Carrières** (extensions, compensations, comités de suivi de site...)
- **Industrie** (agroalimentaire, élevage...)

2 commissions restent à créer (Industries - communication) - les membres du bureau ont assuré le suivi des dossiers en 2023

### Avertissement

*Pour élaborer le rapport d'activité de la FE 53, chaque association ou collectif ou adhérent individuel a dû envoyer le sien.*

*Certains rapports d'activités sont d'une telle densité qu'il est impossible en AG de tout lire. Cependant, les comptes rendus sont affichés entièrement dans ce document (ou les liens internet qui les y renvoient), ce qui permet à chacun d'y revenir à sa guise.*



# ÉNERGIE



Pour faciliter la réalisation de ces projets, la SEM, futur investisseur, souhaite travailler en amont avec la FE 53 et la Chambre d'agriculture (plutôt prudente sur le sujet).

Côté financement, elle veut aussi qu'une place soit réservée au citoyen (**financement participatif**) afin de mieux ancrer dans le territoire les locaux et **contribuer à l'acceptabilité sociale**.

Enfin, elle veut que **10 % de la production soit réservée en priorité aux collectivités publiques et aux entreprises locales** (hors bouclier tarifaire). C'est elle qui gérerait cette production avec les entreprises. Elle n'envisage pas de le faire avec des particuliers (les riverains par exemple) en raison de la lourdeur de la gestion (ce n'est pas sa vocation).

Côté technique, la SEM ouvre la porte aussi bien aux panneaux fixes qu'amovibles, sauf pour les cultures maraîchères pour qui la deuxième catégorie s'impose.

Autres critères :

- ils ne doivent pas dépasser plus d'un tiers la surface totale ;
- un suivi de la faune sera exigé ;
- interdiction de détruire une haie pour l'aménagement ;
- les clôtures doivent permettre le passage de petits animaux.

Rencontre avec Christophe LEMARIÉ de Société Énergie Mayenne (SEM).

Date : Lundi 11 septembre 2023, 14 h.

Lieu : Bâtiment R de Territoire d'Énergie Mayenne à Changé.

Présents : Christophe LEMARIÉ, Frédéric MICHEL côté SEM, Bernard BEUNAICHE et Alain ROUSSARD côté FE 53.

Image : site SEM



Christophe LEMARIÉ  
Directeur Technique des Services  
07 56 06 09 32  
christophe.lemarie@te53.fr



Rencontre : Christophe LEMARIÉ de la Société Énergie Mayenne (SEM) et Richard CHAMARET (président de Territoire d'Énergie Mayenne) ont invité TSE, une entreprise française spécialisée dans l'agri-voltaïsme et avec qui ils ont commencé à travailler.

Date : Lundi 11 septembre 2023, 15 h.

Lieu : Bâtiment R de Territoire d'Énergie Mayenne à Changé.

Présents : Christophe LEMARIÉ, Frédéric MICHEL côté SEM, Richard CHAMARET côté TEM, Sébastien FOLLAIN ET Mickaël MAIRAND côté TSE, Bernard BEUNAICHE et Alain ROUSSARD côté FE 53.



Richard CHAMARET, image TEM



Copie d'écran tirée du diaporama de TSE

**Conclusion** : ces deux rendez-vous ont été riches d'enseignements. Les intentions de la Société Énergie Mayenne semblent aller dans le bon sens. Avec notamment la mise en place de garde-fous, ce qui est assez nouveau dans le monde agricole. Ces liens nous ouvrent des portes et nous aident à nous positionner.

Site de TSE :

<https://tse.energy/groupe-tse/>

À ce jour, nous avons été sollicités par un agriculteurs de Deux-Évailles : un coopération qui démarre bien.

## Bientôt une méga-usine photovoltaïque dans l'Est

Holosolis ambitionne de devenir la plus grande usine photovoltaïque d'Europe située en Moselle. La production d'électricité renouvelable pourrait démarrer dès 2025.

Article paru dans OF le 15-01-2024



## Rencontre entre les étudiants du Lycée Agricole de Laval et la Fédération pour l'environnement en Mayenne (FE 53)

Sujet abordé :

### LA MÉTHANISATION



Le méthaniseur de la société CS Biogaz de Congrier - © FE 53

Animé par M. GODEFROY, M. LEBANNIER et M. ROUSSARD (administrateurs de la FE 53) en présence de M. MORIN, enseignant.

Philippe MORIN, professeur au Lycée Agricole de Laval (CFA) a sollicité FE53. La commande : présenter la vision de la méthanisation par la société civile. C'était le mardi 14 novembre 2023.

Une dizaine d'étudiants du CFA (17-18 ans) qui souhaitent devenir agriculteurs étaient présents. Ils étaient très intéressés, à tel point que les deux heures se sont déroulées sans pause !

Le prof était très satisfait, il nous a dit qu'il renouvellerait l'expérience l'an prochain.

Un petit regret : notre présentation était plutôt axée sur la méthanisation elle-même alors qu'on aurait dû insister un peu plus sur le rôle de la Fédération. Mais en raison d'une alerte à la bombe dans le Lycée le matin, nous n'avons pas pu échanger avec le prof auparavant comme c'était prévu.



<https://www.virage-energie.org/>

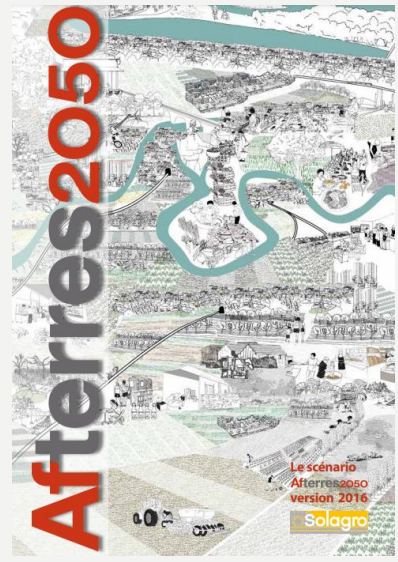
Virage Énergie Climat est adhérent à FNE Pays de la Loire



L'association se présente comme étant la déclinaison du scénario négaWatt à l'échelle régionale. Images VEC PDL

L'association, forte d'une cinquantaine de membres, a été créée en 2009 avec le soutien des certains réseaux locaux engagés sur l'énergie et le climat (Attac, Sortir du nucléaire). Elle est très proche de l'entreprise associative Solagro de Christian COUTURIER, figure emblématique du scénario négaWatt et d'Afterres 2050, mais aussi du club ATEE Biogaz qui concentre toute la filière de la méthanisation.

Le 21 novembre 2023, Alain ROUSSARD a participé à une réunion débat à Nantes. Il s'agissait de discuter de **la place de la méthanisation dans la transition énergétique des Pays de la Loire.**

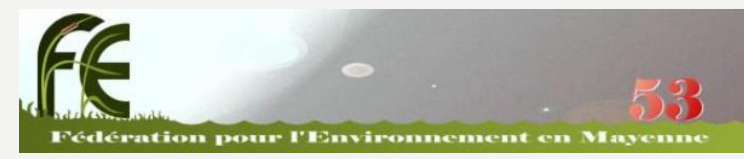
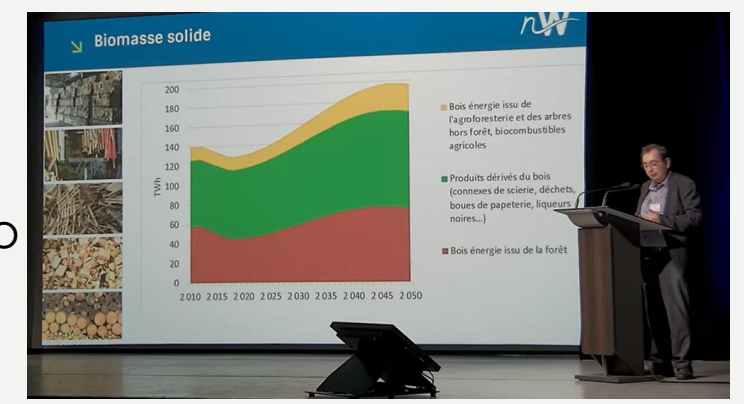


Le scénario Afterres 2050

[https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/solagro\\_afterres2050\\_version2016.pdf](https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/solagro_afterres2050_version2016.pdf)

Le scénario négaWatt 2022 – Vidéo de présentation de 3 h 22.

[https://www.youtube.com/watch?v=d7mT2l4E\\_w](https://www.youtube.com/watch?v=d7mT2l4E_w)





## La place de la méthanisation dans la transition énergétique des Pays de la Loire.

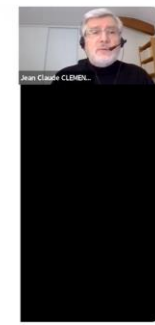


Images VEC PDL



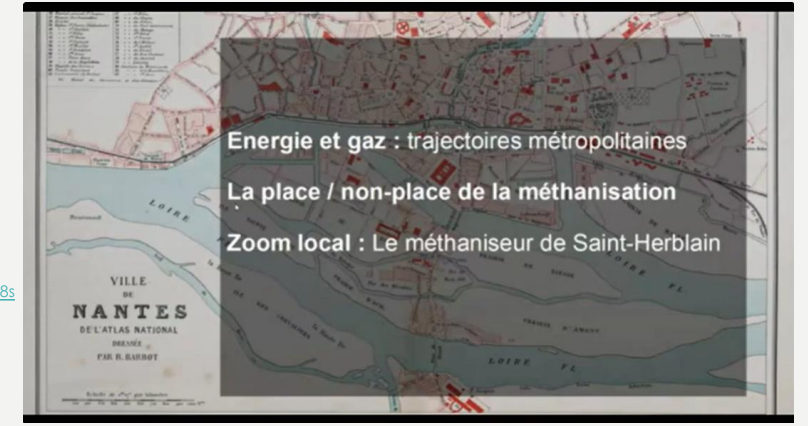
Réunion débat – Place de la méthanisation dans la transition énergétique des Pays de loire

Le 21 Novembre 2023



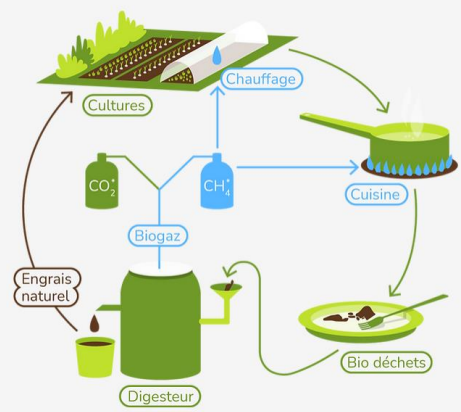
Partie 1 (vidéo) : présentation de la position de l'association Virage Energie Climat sur les problématiques de la méthanisation dans notre région  
35 min

<https://www.youtube.com/watch?v=3uEcT6FWHs4&t=308s>



L'association Picojoule a présenté sa spécialité, l'installation des très petites unités - voir le diaporama (16 p.)

<https://virageenergieclimatpdl.org/wp-content/uploads/2023/12/2023-1121-Intervention-Picojoule-Nantes.pdf>



Picojoule développe des **petites installations** de méthanisation pour une production d'engrais et de **biogaz**.

- L'impact global est positif sur :
- le climat (GES),
  - l'économie circulaire locale,
  - la préservation des ressources naturelles.

Ces réalisations sont à **taille humaine** et leurs plans sont **libres de droit** (open source).



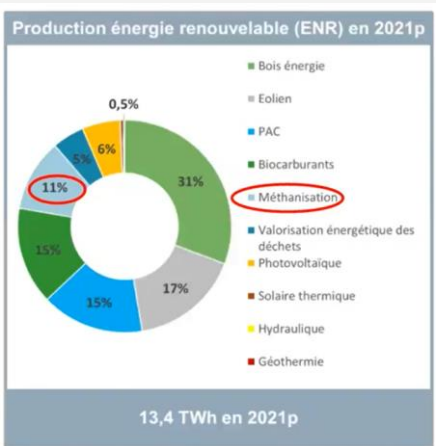
Partie 2 (vidéo) : interventions de Tristan Riom (Métropole de Nantes), de la Confédération paysanne, d'AILE, de **FE53**, du GAB44, débat avec des riverains du projet d'Indre / St Herblain  
1 h 26

<https://www.youtube.com/watch?v=gVx5GluXGHI&t=211s>

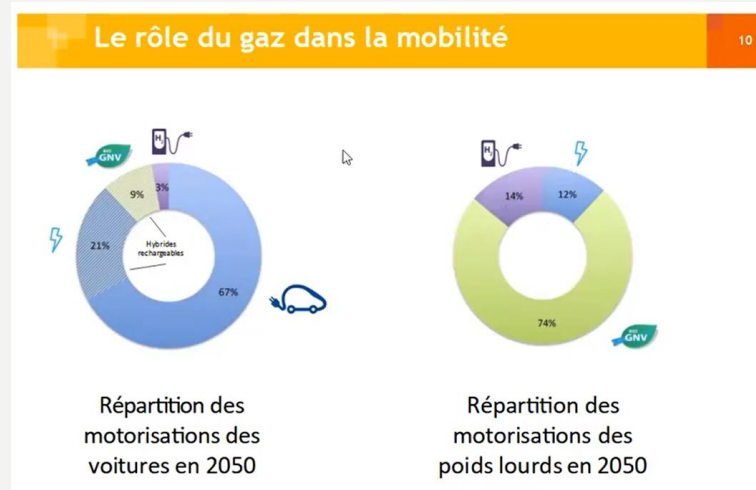
## La place de la méthanisation dans la transition énergétique des Pays de la Loire.



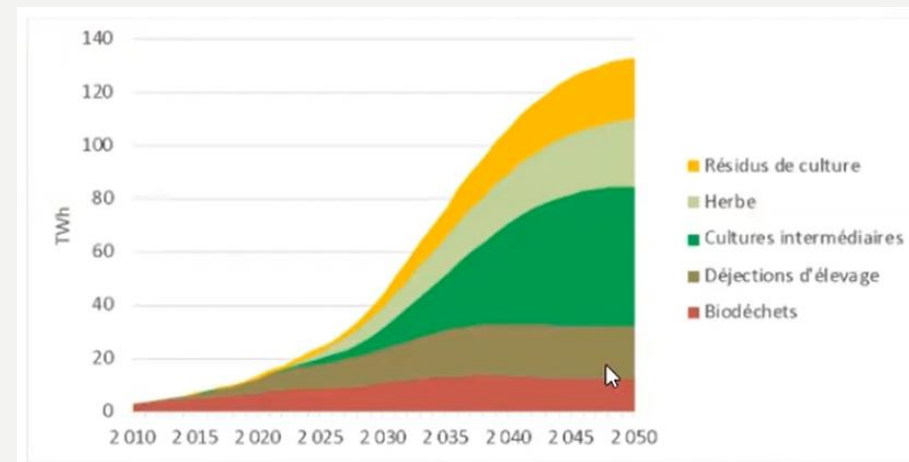
Images VEC PDL



La méthanisation représente 11 % de la production d'énergie renouvelable en Pays de la Loire.



Le scénario négaWatt prévoit que les trois-quarts des poids lourds rouleront au bioGNV en 2050.



Dans la méthanisation, les végétaux vont prendre de plus en plus de place. Dans le scénario négaWatt, les cultures dédiées (maïs) ne sont pas prévues. Mais, sur le terrain, ça ne semble pas emprunter ce chemin...



## La place de la méthanisation dans la transition énergétique des Pays de la Loire.



Images VEC PDL

### Les critiques adressées à la méthanisation...

- « le bilan carbone /GES n'est pas bon »
- « il y a des impacts sur la qualité agronomique des sols »
- « le bilan énergétique est médiocre »
- « il y a des accidents de production, avec des risques sanitaires »
- « pollution de l'eau et de l'air »
- « le bilan économique est incertain »
- « concurrence d'usage pour les terres agricoles »
- « la méthanisation coûte beaucoup d'argent public »
- « elle n'incite pas à la réduction des déchets »
- « elle pérennise les modèles d'élevages intensifs »

Dans cette liste, les riverains n'existent pas !  
C'est pourtant eux qui bloquent les projets...

### Les 5 grands atouts de la méthanisation



- ✓ Elle produit localement de l'énergie renouvelable
- ✓ L'utilisation de biométhane dans les transports s'avère très intéressante
- ✓ La méthanisation permet de valoriser les biodéchets et des matières organiques
- ✓ Comparée aux techniques actuelles de gestion des déchets et des effluents d'élevage, la méthanisation émet moins de gaz à effet de serre
- ✓ L'utilisation du digestat résultant de la méthanisation permet de réduire fortement l'emploi d'engrais de synthèse

Télécharger le Méthascope :

[https://methasynergie.fr/wp-content/uploads/2020/03/Methascope-WEB\\_oct2019.pdf](https://methasynergie.fr/wp-content/uploads/2020/03/Methascope-WEB_oct2019.pdf)

La méthanisation est un sujet complexe. Pour étudier un projet, on ne sait par où partir. L'outil méthascope, version 2019 y remédie bien avec méthode.

Mais il n'est pas neutre puisque l'ADEME et surtout GRDF ont participé à son élaboration. Ce qui explique peut-être que là aussi, que le riverain n'apparaisse pas dans le sommaire. Certes, on lui consacre une place légèrement plus importante que dans la première version.





## Les critiques adressées à la méthanisation...

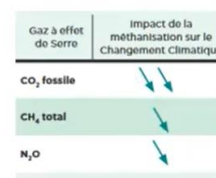
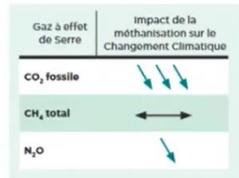
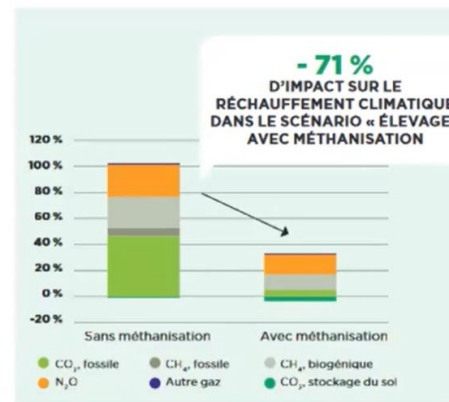
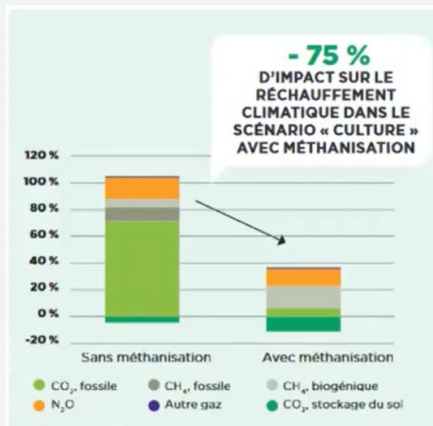
- « le bilan carbone /GES n'est pas bon »
- « il y a des impacts sur la qualité agronomique des sols »
- « le bilan énergétique est médiocre »
- « il y a des accidents de production, avec des risques sanitaires »
- « pollution de l'eau et de l'air »
- « le bilan économique est incertain »
- « concurrence d'usage pour les terres agricoles »
- « la méthanisation coûte beaucoup d'argent public »
- « elle n'incite pas à la réduction des déchets »
- « elle pérennise les modèles d'élevages intensifs »

Images VEC PDL

## Les 5 grands atouts de la méthanisation



- ✓ Elle produit localement de l'énergie renouvelable
- ✓ L'utilisation de biométhane dans les transports s'avère très intéressante
- ✓ La méthanisation permet de valoriser les biodéchets et des matières organiques
- ✓ Comparée aux techniques actuelles de gestion des déchets et des effluents d'élevage, la méthanisation émet moins de gaz à effet de serre
- ✓ L'utilisation du digestat résultant de la méthanisation permet de réduire fortement l'emploi d'engrais de synthèse



Analyse du Cycle de Vie du biométhane issu de ressources agricoles, 2020, INRAE Transfert\_Esnouf A. Brockmann D.

## LE DIGESTAT ENRICHIT-IL LES SOLS ?

Cette question est cruciale !



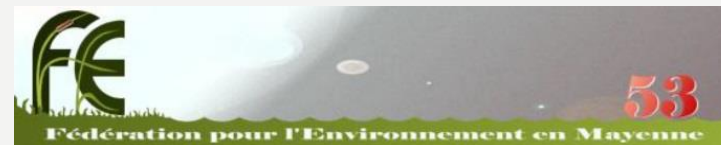
Battle KARIMI, docteure en écologie microbienne des sols.

Quoi de mieux pour y répondre que de visionner un webinar qui a été organisé par la coopérative Rhizobiome (Tarn) le 26 avril 2022. Le sujet a été traité par Battle KARIMI, docteure en écologie microbienne des sols à l'Université de France Comté. Elle a travaillé avec Lionel RANGEARD de l'INRAE de Dijon.

Voir son bureau d'étude :

<https://novasol-experts.com/>

Voir l'extrait du webinar : <https://dai.ly/k74yKTvbKTTp3KzDXFp>



La Fédération pour l'Environnement en Mayenne **FE53**  
vous invite à une conférence sur Energie et Environnement

## LE DEFI ENERGETIQUE

- Production d'électricité,  
sobriété et économies d'énergie
- La situation en Mayenne

Avec Michel LEMOSQUET,  
spécialiste énergies du COEDRAMEN  
et Julien GLANGETAS,  
conseiller énergie chez SYNERGIES

**Jeudi 30 Novembre 2023**

**à 20h30**

à **LAVAL**, Quartier FERRIE

Bâtiment 13, Salle 1 — 28, Place Albert Jacquard



Organisation d'une conférence avec  
Michel LEMOSQUET et Julien  
GLANGETAS (photo ci-contre – OF)



Conférence de grande qualité qui a rassemblé une bonne  
cinquantaine de personnes.



Affaire : ASSOCIATION BIEN VIVRE A ST GERMAIN D'ANXURE ET ALEXAIN  
Mes réfs : 22300434  
Vos réfs :

Les recours rejetés !

Simplification administrative...

Le méthaniseur Methagri Sud Laval en attente.

### Méthaniseur à Laval : quatre mois pour savoir

Le rapporteur public du tribunal administratif préconise deux corrections à la copie de Methagri Sud Laval. Notamment apporter davantage de garanties pour le financement.



Extrait de OF du 23-11-2023



CHEMINS  
ET  
BOCAGES



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "APREN"

( Association pour la PRotection et la conservation de l'ENvironnement des Coëvrans et du Bassin versant de la Jouanne)

## Montsûrs : un projet de 20 ans abandonné !

L'année 2023 a été marquée par un événement important pour notre association et pour la cause de l'environnement en général.

L'histoire mouvementée du projet routier lié à la suppression des passages à niveau de Brée et de Neau s'est heureusement achevée brusquement avec l'arrêté du 30 mars 2023. La Préfète de la Mayenne annonçait l'abandon par l'État de la part de financement de 50 % nécessaires à la réalisation du projet.

Ce qui logiquement entraînait de facto la carence des autres participants, Conseil départemental (20 % - dont la 3C pour 5 %) la Région pour 30 % .

BRÉE. SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAU

## « La lutte continue »

*Malgré l'abandon il y a six mois, du projet de suppression des passages à niveau de Neau et Brée et de contournement routier, les opposants restent vigilants.*

Vendredi 15 septembre, l'association pour la protection et la conservation de l'environnement des Coëvrans et du bassin-versant de la Jouanne et la mairie de Brée se sont réunies à la salle des fêtes pour évoquer l'abandon du contournement routier lié au projet de suppression des passages à niveau, acté en mars 2023.



La réunion s'est déroulée en présence de l'avocat Jean-Baptiste Chevalier, avocat au barreau de Rennes.

Extrait du Courrier de la Mayenne – 21-09-2023

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "APREN"

( Association pour la PRotection et la conservation de l'ENvironnement des Coëvrons et du Bassin versant de la Jouanne)



Jacqueline Thomas et Pierre Labrosse, devant le site où la nouvelle route aurait dû passer près d'une zone humide pour dévier le passage à niveau, à Neau.

Photo: OUEST-FRANCE

Il aura fallu 21 ans de combat pour qu'une petite association comme la nôtre participe à la prise de conscience, apporte des éléments factuels pour démontrer que ce projet était démesuré. Il est important de signaler qu'en 2022, constatant que la programmation du contournement routier avançait inexorablement, l'Association fondée en 2001 a modifié ses statuts pour être mieux à même de combattre le projet. C'est avec le soutien de FE53 que APREN a pu travailler en réseau plus efficacement avec notamment l'aide de juristes.

La disparition des TGV sur la voie au profit de la LGV, l'artificialisation des terres agricoles, ont été des arguments majeurs qui ont fait écho dans la presse locale et régionale et qui ont permis de sensibiliser les habitants des communes concernées.

De plus, les autorités scientifiques sollicitées pour analyser l'impact environnemental ont donné un avis défavorable démontrant que les études environnementales (paysages, études de la flore, de la faune etc. ) étaient incomplètes et ou partiellement erronées.



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "APREN"

( Association pour la PRotection et la conservation de l'ENvironnement des Coëvrons et du Bassin versant de la Jouanne)

Finalement donc, l'abandon de ce coûteux projet a pour l'instant sauvé notre environnement avec les économies qui en découlent.

La vigilance reste toutefois de mise pour les années à venir et pour la sécurisation du passage à niveau de Neau pour lequel des solutions doivent être envisagées .

Nos actions à venir vont se concentrer sur cette question des passages à niveau car le Conseil départemental n'a pas renoncé à relancer des projets, en témoigne le fait qu'il ait demandé à la SAFER de ne pas remettre en vente la réserve foncière (130 HA ) qui avait été constituée.

Nos autres sujets porteront sur la surveillance des actions de la carrière LHOIST en matière d'environnement et la préservation de la zone Natura 2000 malmenée depuis des années par absence d'actions significatives en faveur du bocage.



# Suivi des Enquêtes Publiques - Aliénation de chemins Jean VAUZELLE et Cie

| Ordre | Communes                     | Dates                     | CE                   | Objet                              | Contact local adhérent                           | Déposition Permanence                 | Rapport                               | Délibération conseil                   | FE 53...                  |
|-------|------------------------------|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------|
| 1     | La Chapelle Anthenaïse       | 6 février- 20 février     | Marcel THOMAS        | La Fouassière                      | Jean-Marc Laloz                                  | Envoyé 17 tél au CE le 20             | Favorable /recommandations – 27 fév   |  | FE53                      |
| 2     | Renazé                       | 6 février – 21 février    | Marcel THOMAS        | 3 chemins/voies                    | Jean-Marc Laloz                                  | Envoyé et tél au CE le 21             | Favorable /recommandations – 27 fév   |  | FE53                      |
| 3     | Cosmes                       | 6 – 22 mai                | Alain PARRA d'ANDERT | La Robichonnière                   | Jo Jocoviac<br>Jean-Marc Laloz                   | Télé au CE le 6 mai et le 22 mai      | Favorable – 1 recommandation          |  | FE53                      |
| 4     | St Denis de Gastines         | 9-24 mai                  | Christian QUINTON    | 7 aliénations                      | Avec le groupe chemins-bocage                    | Tél à la mairie, le 23 mai            | 6 favorables<br>1 défavorable         |  | FE53                      |
| 5     | Beaulieu sur Oudon           | 30 juin-17 juillet        | Gérard MARIE         | La Thébaudière                     | Jo Jacoviac<br>Yves Hélesbeux                    | Tél à la mairie le 3 juillet          | Reçu le 27 sept – fav substitution    | 26 sept.<br>Recours Gracieux<br>26 nov | FE 53<br>PLE              |
| 6     | Cuillé                       | 7-24 juillet              | Alain PARRA d'ANDERT | La Gancherie                       | Yves Hélesbeux                                   | Tél souvent à la mairie début juillet | 27 sept.<br>Favorable/réservé/échange |  | FE 53                     |
| 7     | Blandouet – St Jean sur Erve | 25 septembre – 10 octobre | Mr QUINTON           | 5 chemins                          | Fréd. Baudry –<br>Laurent Desprez<br>(3 oct)     | CCE – 10 oct<br>Tél le 10 oct.        | 21 octobre favorable                  | 9 novembre                             | FE 53 –<br>CCE            |
| 8     | Bais                         | 9 – 23 octobre            | Mr Marcel THOMAS     | 3 chemins                          | Catherine Le C<br>Bernard Beuna<br>Jean-Marc Lal | Tél le 9 et le 23 oct.                |                                       |  | FE 53<br>AVEEC<br>ADTERA  |
| 9     | PLUi - CCMA                  | 6 novembre                | Mrs BUSSON -THOMAS   | Zones Humides –<br>Haies - chemins | J-M Laloz –<br>Cath Le Cunff<br>Michel Rose      |                                       |                                       |  | FE53<br>ADTERA<br>CDRP 53 |
| 10    | St Mars la Futaie            | 23 oct – 7 novembre       | Mr Jallu             | La Rennerie (déjà déc 2022)        | Info seulement à Michel Rose                     | Envoi le 6 et tél le 7 nov            |                                       |  | FE53 –<br>moi-            |
| 11    | Fontaine-Couverte            | 30 nov – 15 décembre      | Gérard MARIE         | 4 chemins                          | Jean-Yves Hélesbeux                              |                                       |                                       |  |                           |
| 12    | Hardanges                    | ?                         |                      |                                    |  |                                       |                                       |  |                           |
| 13    | Ste Suzanne                  | ?                         |                      | 12 chemins                         |  |                                       |                                       |  | AVEEC                     |



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par MNE (Mayenne Nature Environnement)

MNE est très connu du grand public en Mayenne, au contraire de la FE 53 qui n'est identifiée que par la préfecture et le département principalement.

C'est pour cette raison que les alertes atterrissent souvent à MNE, qui, suivant les situations et les compétences des uns et des autres les transmet à la Fédération, preuve d'une bonne complémentarité entre les deux organismes.

Ainsi, MNE et la FE 53 coopèrent fréquemment sur de nombreux dossiers.

- déposition communes dans certaines enquêtes publiques ;
- collaboration sur certaines actions juridiques (plainte contre la carrière de Neau) ;
- concertation en CDPNAF pour avoir une position commune ;
- plainte suite à l'abattage des arbres sur l'île de l'étang de Curécy (forêt de Bellebranche).



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par MNE (Mayenne Nature Environnement)

Interventions de MNE au titre de la biodiversité en lien avec les actions de la protection de l'environnement de FE 53.

- déposition conjointe à l'enquête publique au PLUI du Mont des Avaloirs ;
- participation de plusieurs membres de MNE à la journée associative de FE 53 ;
- implications d'administrateurs et d'adhérents de MNE dans le groupe de suivi des carrières 53 et le groupe eau ;
- lien régulier avec le Collectif bocage 53 : prix orchidée 2022 remis aux "joyeuses et joyeux planteur-es" - participation des administrateurs et adhérents à la veille sur la protection des haies en Mayenne
- suivi des projets d'aménagements routiers (RD 771)



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "ADTERA"

## Destruction d'une zone humide à Javron

Plainte déposée avec FE53. Un riverain a signalé à ADTERA la destruction d'une prairie en bio et en zone humide pour conversion en champ de maïs après traitement habituel détruisant le couvert et sa biodiversité, arrachage de haie, le tout proche de l'Aisne et d'un ruisseau son affluent traversant la prairie.

### Gros travail de veille environnementale (ICPE) qui remonte vers FE 53

| Etat des lieux ICPE au 4.12.2023                  | Type                                 | Date                   | Date enregistrement | contribution ADTERA /Autre             |
|---|--------------------------------------|------------------------|---------------------|--|
| Gaec de la Fraubée                                | 300vach lait / en fait 950bovins tot | 05.09.2022/03.10.2022  | 03.01.2023          | Déposition ADTERA FE53                 |
| Gaec des chênes Le Cormier 53810 Changé           | 300 vach lait                        | 06.09.2022/04.10.2022  | 17.02.2023          |  |
| EARL Kacco La Rabacherie 53300 St Mars sur Comont | 33 000 emplac Volailles              | 03.10.2022/31.10.2022  | 03.01.2023          |  |
| MaximeRousseau LaGde Cogonniere53940 Ahuille      | Autor 55 520 empl. Volailles         | 21.09.2022/20.10.2022  | 03.01.2023          |  |
| Earl le chêne vert Courcité                       | 982 porcs equ                        | 16.01.2023/13.02.2023  | 22.05.2023          | Déposition ADTERA FE53 (favorable)     |
| Gaec des Clairventes Pré en Pail                  | 230 vaches laitières                 | 16.01.2023/13.02.2023  | 17.05.2023          | Déposition ADTERA FE53                 |
| Gaec ADRIER 53950 la chapelle anthenaise          | 180 Vach Lait                        | 02.01.2023/30.01.2023  | 21.03.2023          |  |
| Bois des chères à Quelaines St Gault              | 570 porcins                          | 20.02.2023/20.03.2023  |                     |  |
| EARL les Burons St Georges Buttavent              | 36 000 volailles                     | 17.04.2023/18.05.2023  | 19.07.2023          |  |
| Gaec La Jeulinière Craon                          | 420 veaux boucherie                  | 17.04.2023/15.05.2023  | 18.06.2023          |  |
| Gaec de la Bermondière Saint Germain de Coulamer  | 36 400 volailles label rouge         | 10.07.2023/07.08.2023  |                     | Dep ADTERA Dep Les Amis de la Vaudelle |
| Gaec de la Petite Vallée Charchigné               | 200 vac Lait                         | 16.10.2023/13.11.2023  |                     |  |
| Gaec La Saulaie Bierné-les-Villages               | 1239 equ porcs                       | 02.09.2023/02.10.2023  |                     |  |
| Gaec Petit Verger Trans                           | 1300 equ porcs                       | cgt exploitant mars 23 | 26.07.2023          |  |
| SARL Les alizées Le Roissay La Pellerine          | 3044 equ porcs                       | 27.09.2023/25.10.2023  |                     |  |
| Gaec de la Motte Comté Chéméré le roi             | 200 vach lait.                       | 11.12.2023/08.01.2024  |                     |  |
| Gaec Thomdeux Congrier                            | 170 vach lait                        | 07.12.2023/04.01.2024  |                     |  |

## RD771 (route Cossé-le-Vivien – Craon et Craon – Renazé)

Un projet qui semble tenir compte de la population locale.



Image : CD 53

MNE suit également de près ce dossier.

# Contribution Haie Liger-Bocage du 13 octobre 2023

Par Jean-Marc LALLOZ

**Les haies ont quatre fonctions fondamentales:** puits de carbone (végétaux), biodiversité (habitats et alimentation), ressource en eau et protection des sols. Elles sont étroitement interdépendantes.

La première a permis le développement de la vie sur terre (photosynthèse) et sa pérennité est assurée par la seconde en particulier les insectes et leur rôle de pollinisateurs. Les deux autres favorisent l'infiltration de l'eau et sa qualité, luttent contre l'érosion et maintiennent la structure et la présence des éléments vitaux des sols.

Depuis 3.5 milliards d'année ces fonctions constituent **le socle et l'écrin** du développement de la biosphère (« la peau terrestre »), soit l'ensemble des écosystèmes terrestres interdépendants dans leurs activités.

## **Toutes les autres fonctions des haies en sont dépendantes**

-services agronomiques et environnementaux: entre autres: ombre pour le bétail, réserves fourragères estivales, prairies du bocage habitat pour la biodiversité, maintien de la structure des sols pour lutter contre l'érosion, favorisation de l'infiltration de l'eau et de sa qualité...

-valorisation économique : biomasse, bois énergie...

-patrimoine paysager agricole

-attractivité pour les entreprises et les particuliers =>composante de la qualité de vie.

Cependant, ces nombreux services ne sont assurés que pour des haies déjà mûres et gérées durablement.

**C'est pourquoi la priorité doit être la protection de notre capital haie et l'arrêt immédiat de la destruction massive des haies**, que ce soit par arrachage, vieillissement ou mauvaise gestion.

**L'alibi de compensation**, s'il satisfait la bonne conscience administrative du linéaire, ne saurait satisfaire l'impératif biologique et écologique.



# Contribution Haie Liger-Bocage du 13 octobre 2023

Par Jean-Marc LALLOZ

Les politiques de plantation, bien que très importantes pour augmenter le linéaire donc la ressource, n'auront aucun impact si la dynamique actuelle de destruction se poursuit, comme en témoignent les 20 dernières années de politiques publiques sur le sujet (destruction de 23 500 km de linéaire par an ces dernières années (cf CGAAET en date du 24 avril 2023), contre 11 500 entre 2006 et 2014).

**Cette protection de l'existant nécessite impérativement la mise en place d'outils performants de suivi en temps réel des linéaires existants et des nouvelles plantations.**

**Tous les acteurs** doivent mener ensemble une réflexion collective en dépassant la facilité du bouc émissaire (ex Assemblée du Bocage 53).

**La qualité de la ressource (existant et plantations) doit être obtenue par la formation des acteurs** : agriculteurs (actifs et enseignement), forestiers, entreprises prestataires, en particulier pour son entretien dont le [label haie officiel](#) **doit constituer la référence incontournable.**

Le développement et exploitation de la ressource doivent être exercés dans le respect des 4 fonctions fondamentales. Sous prétexte de bois énergie il faut aussi éviter les dérives telles celle de la reforestation substituant des monocultures de résineux aux feuillus, contre-exemple concret de ce respect.

Il faut faire preuve de vigilance sur les dérives affairistes sous prétexte de verdissement (ex : crédits carbone).

**De plus, dans un contexte de planification écologique, les haies sont un levier essentiel et symbolique au carrefour des enjeux fondamentaux d'environnement (4 fonctions fondamentales) et des enjeux économiques qui en sont inéluctablement dépendants.**

**Adapter l'économie au respect de l'environnement impose une inversion des valeurs dans les esprits sous peine de simplement pérenniser une situation mortifère.**



## Conseil régional : concertation haies

Lundi 18/09/2023 par Jean-Marc LALLOZ

Mayenne : Conscience des enjeux et  
ambitions

- **Emissions de carbone mayennaises :**

Un français = **7t de CO<sub>2</sub> annuel** soit 20 kg par jour.

<https://www.gouvernement.fr/indicateur-empreinte-carbone> (2014)

**300 000 Mayennais: 2,1 Mt** soit **168 M€\* de composante carbone potentielle** (\*base 80 € la tonne carbocage)

- **Puits de carbone mayennais actuel:**

- Forêt: 28 000 ha (équivalent 28 000 km de haies)

- Haies: 31 000 km (source Point infobocage, Mission-Bocage Mauges 5t/km)

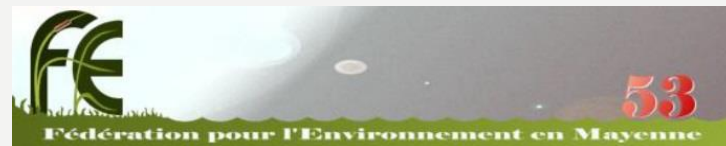
- Prairies: 92 000 ha de SAU (sources: Agreste) (2t/ha)

→ **Soit 0,48 Mt** soit **crédit carbone de 25 M€ (73€ la T Carbocage)**

*Si réduction des émissions de 40% d'ici 2040 :  
Besoin complémentaire minimum de => 90 000 km de  
haies et 100 000 ha en herbe  
pour la neutralité carbone des mayennais...!*



EAU





# SE FORMER POUR ÊTRE ACTEUR

Deux personnes de FE53 ont participé à une formation sur l'eau via le CIVAM BIO

L'objectif, c'est que FE53 puisse avoir des représentants dans les structures qui gèrent l'eau.

L'objectif, c'est aussi pouvoir se positionner par rapport aux choix qui seront fait dans notre département quant à la gestion de l'eau.



Renouvellement de la CLE – Collège des Usagers

Concernant le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement & de Gestion des Eaux du bassin versant de la Sarthe amont qui aura lieu début 2024, j'atteste :

Nom de la structure : ..... ([voir liste des structures du collège des usagers au verso](#))

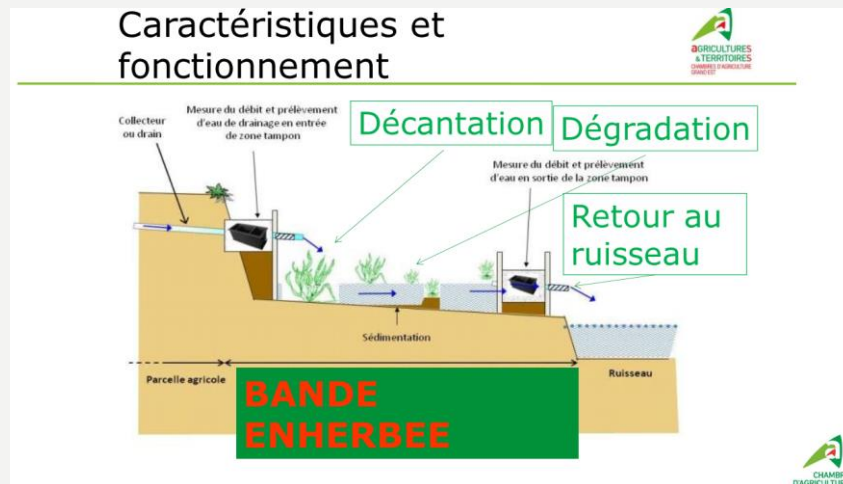
Représentant :

|   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Les Chambres régionales de Commerce et d'Industrie                     | <input type="checkbox"/> Les Chambres régionales d'Agriculture            |
| <input type="checkbox"/> les Fédérations Pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques  | <input type="checkbox"/> Les associations pour la protection de la Nature |
| <input type="checkbox"/> Les associations de sauvegarde des Moulins                             | <input type="checkbox"/> Les associations de protection des inondés       |
| <input type="checkbox"/> Le Centre d'Initiative pour valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural |   |



# Intégrer les actions mises en place par les pouvoirs publics.

Des ateliers Phyt'eau propre ou Infiltr'eau sont proposés par le département et la Chambre d'agriculture régionale.



INRAE  
INFILTR'EAU 53

LA MAYENNE  
Le Département

RÉUNION TECHNIQUE  
INFILTR'EAU

**Jeudi 19 octobre 2023**  
**13h30 - 17h15**

Des Infrastructures Agro-Écologiques (IAE) pour limiter l'apparition des phénomènes d'érosion et protéger les sols

Mayenne  
BOIS/ÉNERGIE  
L'énergie d'un territoire

**Lieu**  
Salle des fêtes  
2 place Saint Georges  
53600 Saint-Georges-sur-Erve

CHAMBRE D'AGRICULTURE 53  
CHAMBRE D'AGRICULTURE MAYENNE LA LOIRE

De nombreuses autres structures existent comme le Comité départemental de l'eau (19 février prochain).



# INFORMER LES CITOYENS

La conférence d'Emma HAZIZA à Craon, une belle réussite avec une assemblée d'environ 300 personnes !



Emma HAZIZA, Ouest-France du 04/03/2023



© FE53

FE53, l'ACDC et FNEPDL ont organisé conjointement cette conférence.

Une autre sur **la quantité d'eau** se déroulera le 15 février à 20 h à Craon avec l'hydrologue Marie MÉZIÈRE-FORTIN (membre du bassin Loire-Bretagne), accompagnée par le responsable eau de l'entreprise Lactalis et le technicien qui gère l'eau du Pays de Craon.

**CONFÉRENCE À CRAON**

**PARTAGE L'EAU : COMMENT ?**

1 h d'exposé  
1 h d'échanges

Avec la participation de quelques acteurs locaux concernés par le sujet.

**Jeu** **15 février à 20 h** Salle de la Com/Com, rue Buchenberg à Craon

**Marie MÉZIÈRE-FORTIN**  
Image ©Assac-eau

Marie MÉZIÈRE-FORTIN est experte en hydrobiologie, membre du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

ENTREE GRATUITE - PARTICIPATION LIBRE

PROPOSÉ PAR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DU PAYS DE CRAON, LA FE 53 ET FNE PDL

CONTACT  
associtoyenneducraonnais@gmail.com  
Tél : 06 81 95 82 28  
ou 06 72 89 34 63



# Participer à la lutte contre les pollutions

Délibération du Conseil d'administration du 17 novembre 2023

Objet : « **pollution aux hydrocarbures à Saint-Jean sur Mayenne** »

" Vu les faits de pollution aux hydrocarbures de deux lagunes d'assainissement ayant donné lieu à l'ouverture d'une enquête par la gendarmerie, vu l'ouverture d'une information judiciaire dans le cadre de ce dossier le 28 août 2022 ;

Considérant que ces faits sont constitutifs d'infractions pénales ;

Considérant que, au regard des enjeux liés à la qualité des eaux et des milieux aquatiques, ces faits portent gravement atteinte à l'objet statutaire de l'association ;

Au regard de la situation et après discussion, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'engager toute action judiciaire afin de demander réparation des faits précités à leurs auteurs devant toute juridiction, y compris en cause d'appel et de cassation si les intérêts de la fédération étaient méconnus ;
- de mandater Jean-Marc Lalloz et Benjamin Hogommat, conjointement ou séparément, pour représenter FNE Pays de la Loire devant toute juridiction dans le cadre de cette instance, y compris le cas échéant en cause d'appel, avec l'assistance éventuelle de tout avocat, en cas d'absence du président. "



# Participer à la lutte contre les pollutions

## Pollution aux métaux de la Lucette (Le Genest-Saint-Isle)

– réunion en préfecture du 17.11

Cette nouvelle réunion fait suite à la réunion d'août.

Une réunion avec les riverains a été organisée en septembre.

La réunion de ce matin concernait FE53 et PLE devant 11 personnes représentant les services dont l'ARS.

Le bilan des investigations a été présenté.

Aucun dépassement de seuil mais seulement 5 familles testées sur 40 sur la base du volontariat. 15 terrains analysés et 30 non étudiés.

Il y a des métaux lourds au-delà des seuils dans les sédiments sur 8 km en aval du Vicoin et des traces sur 25 km.

**La consommation du poisson est interdite sur les 8 km concernés.** Un flyer de conseils a été distribué indiquant la **non consommation des produits du jardin** par exemple.

Pas de mesure sur l'indemnisation des propriétaires (maison, terrain)

– La préfecture suggère aux riverains qu'il faudrait déposer une plainte et entamer une procédure judiciaire.

Un sujet inquiétant donc au vu des moyens déployés pour répondre aux associations.



# CARRIÈRES

## QUI FAIT PARTIE DE LA COMMISSION CARRIÈRES ?

Coordinateur : Benoît DUCHENNE



**Jean-Paul BELLARD**, co-président fondateur de FE 53, et responsable du suivi des carrières pour la Fédération depuis sa création en 2011 a souhaité passer la main et arrêter son activité. Il était le "Monsieur Carrières" de la Fédération.

Le conseil d'administration rend hommage et remercie Jean-Paul pour l'immensité du travail accompli, sa compétence et sa vigilance.

Pour mémoire, sa mission :

- participation et représentation de FE 53 au sein de la commission des carrières ;
- 16 commissions de suivi de carrière ;
- veille de l'activité des 21 carrières, des enquêtes publiques, en lien avec les associations locales ;
- lien avec la DREAL ;
- membre de la CDPENAF.

Jean-Paul assure aujourd'hui la transmission des informations en direction du nouveau Groupe Carrières de FE53.



# QUI FAIT PARTIE DE LA COMMISSION CARRIÈRES ?

Coordinateur : Benoît DUCHENNE

Dans la dynamique de la journée associative de mai 2023, un groupe de travail Carrières a été constitué en 2023 au sein de FE53 avec les associations membres. Il est coordonné par Benoît DUCHENNE. Au moins 22 personnes ont accepté de siéger dans les commissions de suivi. Les réunions du groupe permettront de coordonner l'action de tous ces représentants et de proposer des temps de formation.

Ainsi, la prochaine réunion du groupe Carrières aura pour objet principal la présentation du schéma régional des carrières en plus d'un point d'actualité sur les commissions de suivis et enquêtes publiques qui ont eu lieu ou à venir. Benjamin HOGOMMAT de FNE Pays de la Loire sera présent pour cette présentation.





# SUIVI 2023 des CARRIÈRES EN MAYENNE

Référents : Jean-Paul BEILLARD et Benoît Duchenne

- **La Haie-Traversaine** (Audrain)

Suivi du dossier soumis à enquête publique pour l'extension en décembre 2023.

Ce dossier qui présentait des insuffisances en particulier sur les inventaires biodiversité a été revu avant son passage en enquête publique.

- **Torcé-Viviers** (Lhoist) – réunion de la commission de suivi - La mise en œuvre des mesures de compensation biodiversité est à revoir.

- **Neau** (Lhoist) – réunion de la commission de suivi de site – mise en place des mesures de protection de l'eau suite à la mise en demeure de la société.

Il faudra suivre l'efficacité de ces mesures en 2024.

- **Averton** (Baglione) –

Demande d'extension en cours – ce dossier devrait venir en enquête publique en 2024.

Problème de pollution du cours d'eau par les matières en suspension.



## SUIVI 2023 des CARRIÈRES EN MAYENNE

Référents : Jean-Paul BEILLARD et Benoît Duchenne

- **Voutré** (Carrière de Voutré) Mesures compensatoires non effectives et non mises en œuvre dans les délais. Suivi à effectuer.)
- **Entrammes** (Pigeon) Réunion de commission de suivi – Participation à l'enquête publique pour l'extension de la carrière – Pas d'extension en surface mais en profondeur – stockage de déchets inertes.  
Problème des poussières à surveiller comme à Monflours.
- **Maisoncelles-du-Maine** (Baglione) Participation aux commissions de suivi.  
Nouvel arrêté d'exploitation suite à l'extension sur des espaces agricoles sans compensation (**moins de 25 ha, pas de compensation, pour mémoire !**) et à l'abandon du secteur du Mesnil.  
Cette extension est à surveiller de près : à proximité d'un périmètre de protection de captage et d'un étang.  
La carrière a entraîné la suppression d'un cours d'eau.  
Enfin la destination et le ré-aménagement de la zone du Mesnil en abandon, sont en question et ne sont pas conformes au plan de remise en état initial.



# L'EXTENSION DE LAFARGE À MARIGNÉ-PEUTON

Référents : Roger GODEFROY et Jean-Paul BEILLARD, accompagnés d'Alain ROUSSARD

## **Constat :**

Présence d'espèces protégées, d'un corridor écologique et du captage de la Plaine à environ 1 km qui alimente en eau potable Château-Gontier-sur-Mayenne et Craon.

## **Contrainte :**

La mise en œuvre du projet va entraîner :

- l'altération forte d'un corridor écologique ;
- la destruction de 35 ha de zone humide ;
- le défrichement de 17 des 26 ha du bois du Coudray ;
- l'atteinte des habitats des espèces y vivant ;
- une menace sur les 44 espèces protégées répertoriées ;
- un risque de modification du périmètre de l'eau d'alimentation du captage de la Plaine ainsi qu'un risque de pollution par flocculent des eaux de celui-ci.



# L'EXTENSION DE LAFARGE À MARIGNÉ-PEUTON

Référents : Roger GODEFROY et Jean-Paul BEILLARD, accompagnés d'Alain ROUSSARD

## Procédure administrative :

L'Enquête publique s'est tenue en juillet 2022 (pas de commentaire particulier sur l'avis rendu tant il est à décharge du pétitionnaire). Participation massive des citoyens. On note les avis défavorables :

- du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) ;
- de MNE (Mayenne Nature Environnement) ;
- de la FE 53 ;
- du SMET (Sud Mayenne En Transition) ;
- d'autres associations locales, départementales, etc.

Autres avis défavorables et non des moindres, celui du **Conseil municipal de Château-Gontier-sur-Mayenne**, celui de la **Communauté de communes du Pays de Château-Gontier** et celui de la **Communauté de communes du Pays de Craon** !

L'autorisation d'exploiter a néanmoins été accordée le 23 janvier 2023 par le préfet LEFORT.

Une fois de plus, ce cas démontre que la législation actuelle permet aux activités humaines de continuer à dicter leurs lois à l'environnement.



# L'EXTENSION DE LAFARGE À MARIGNÉ-PEUTON

Référents : Roger GODEFROY et Jean-Paul BEILLARD, accompagnés d'Alain ROUSSARD

## **Actions judiciaires :**

Recours gracieux formulés auprès de la préfète de la Mayenne par FE 53 le 15 mars 2023 complété par 5 autres recours gracieux les 17 et 21 mars 2023 par les collectivités précitées.

L'ensemble de ces recours ont été rejetés le 15 mai 2023 par la préfète de la Mayenne.

Recours déposé au Tribunal Administratif de Nantes le 19 juillet 2023.

## **Quels moyens exposer :**

Pour bénéficier d'un arrêté de dérogation portant atteinte à des habitats et des espèces protégées, il faut :

- démontrer qu'il n'y a pas d'autres alternatives possibles ;
- que le projet ne nuira pas au maintien des espèces dans leur aire de répartition naturelle ;
- justifier qu'il est porté pour des raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM).

Aucunes de ces conditions ne sont remplies !



# L'EXTENSION DE LAFARGE À MARIGNÉ-PEUTON

Référents : Roger GODEFROY et Jean-Paul BEILLARD, accompagnés d'Alain ROUSSARD

Les jurisprudences nombreuses retenues par les juridictions nationales réservent la dérogation d'atteinte à des espèces protégées dans des cas très exceptionnels (carrière de marbre par exemple car elles sont rares).

Dans le cas contraire, 5 juridictions ont rejeté ces demandes de dérogations.

À ce stade, nous n'avons pas développé les besoins en matériaux du Pays de Château-Gontier, le potentiel de production rapproché des roches massives et meubles, les solutions de substitution, etc. Nous attendons le premier mémoire en réponse du porteur de projet pour répliquer.

Les collectivités locales ont déposé également 5 recours plus spécifiquement axés sur la protection de la ressource en eau.



# L'EXTENSION DE LAFARGE À MARIGNÉ-PEUTON

Référents : Roger GODEFROY et Jean-Paul BEILLARD, accompagnés d'Alain ROUSSARD

Notre Fédération a animé le 30 juin 2023 un débat avec Monsieur le Maire de Château-Gontier-sur-Mayenne au cinéma "Le Palace", faisant suite à la présentation du film "Un caillou dans ma chaussure". Le SMET (Sud Mayenne en Transition, l'association locale), organisateur de l'événement était satisfait du nombre de participants.

La FE 53 voudrait à ce stade souligner l'excellente collaboration entretenue avec Monsieur le Maire et l'équipe municipale pour construire en commun un argumentaire qui prend toute la mesure des atteintes à l'environnement de ce projet.



# L'EXTENSION DE LAFARGE À MARIGNÉ-PEUTON

Référents : Roger GODEFROY et Jean-Paul BEILLARD, accompagnés d'Alain ROUSSARD



Image : ulule.com

Notre Fédération a animé le 30 juin 2023 un débat avec Monsieur le Maire de Château-Gontier-sur-Mayenne au cinéma "Le Palace", faisant suite à la présentation du film "Des cailloux dans la chaussure". Le SMET (Sud Mayenne en Transition, l'association locale), organisateur de l'événement était satisfait du nombre de participants.

La FE 53 voudrait à ce stade souligner l'excellente collaboration entretenue avec Monsieur le Maire et l'équipe municipale pour construire en commun un argumentaire qui prend toute la mesure des atteintes à l'environnement de ce projet.



# COMMENT FE 53 PEUT-IL EMMENER EN JUSTICE UNE ENTREPRISE AUSSI PUISSANTE ?

Référents : Roger GODEFROY et Jean-Paul BEILLARD, accompagnés d'Alain ROUSSARD

D'abord, il existe encore une justice en France, contrairement à ce qu'on entend parfois.

Ensuite, il faut des "experts" de la trempe de Jean-Paul BEILLARD et de Roger GODEFROY cumulant compétence et expérience. Revers de la médaille, quand on arrive à un tel niveau d'expertise, il est très difficile de déléguer.

Évidemment, ces personnes sont peu nombreuses : c'est un des problèmes de FE53.

Mais tout ceci ne suffirait pas sans l'aide précieuse de Benjamin HOGOMMAT, le juriste de FNEPDL...

## **Le dossier LAFARGE/HOLCIM, en quelques mots**

C'est un suivi quasi-permanent pendant plusieurs années marqué par deux périodes :

- le processus administratif : Enquête Publique (2 100 pages !), requête au TA (5/7 mois) ;
- la prise en compte des mémoires successifs entre les parties jusqu'au prononcé du juge (3/4 ans).

L'engagement des référents (2/3 personnes) est indispensable pour partager les connaissances et construire la mémoire du projet.

Cela semble inaccessible. Bien au contraire ! Avec de la méthode, le retour, c'est la richesse des relations humaines et c'est la promesse d'acquisitions de nouvelles compétences.



# INDUSTRIE

# L'USINE PFC (Poultry Feed Company) DE VAIGES

Référent : Roger GODEFROY



L'usine PFC à Vaiges (Photo OF)

## Historique :

Site de production à Vaiges, ZA de l'Oriolet.  
Filiale du groupe LDC basé à Sablé-sur-Sarthe, leader européen de la volaille (25 000 salariés), PFC est une association de trois entités : Poultry Feed Company, le groupe chilien Terramar et Monsieur Emmanuel Doux, ex-responsable de l'activité farines animales du groupe finistérien éponyme.

## Production :

Ce sont des protéines animales transformées (PAT) après retraitement des rebuts d'abattoirs de volailles (sang, plumes, viscères, carcasses, pattes, têtes, peau, etc.). Il est prévu que l'usine de Vaiges puisse accueillir près de la moitié des co-produits issus des abattoirs français du groupe LDC.

Ces protéines sont revendues au groupe chilien Terramar pour alimenter les élevages sud-américains de saumons et de crevettes, lesquels sont ré-importés en France.



**Contexte :**

L'Enquête Publique a lieu en novembre 2019. L'Arrêté Préfectoral est publié en mars 2020. L'ouverture de l'usine se fait en avril 2021.

Mais les problèmes se multiplient. Pas moins de 4 arrêtés de mise en demeure sont pris par le préfet LEFORT en 2022, le dernier en date du 16/09/2022 portant sur la demande de caractérisation d'identification des sources odeurs précisait la cessation de l'apport de sang. Il est fait appel à une tierce-expertise via l'INERIS. Le rapport, rendu en avril 2023, n'a pas été communiqué.

Depuis la mise en route en 2021, environ 300 signalements d'odeurs ont été enregistrés par des riverains proches (à l'est)... Les 3 derniers datent des 12 et 13 janvier 2024 !



Les membres de l'ASVVO et de la Fédération de l'environnement devant le site PFC. (©Le Courrier de la Mayenne)

**Justice :**

La FE 53 a déposé une requête en annulation en septembre 2020 au TA de Nantes. Le jugement a été rendu le 30/05/2023.

Que dit ce jugement ?

C'est une décision provisoire avant dire droit valant sursis à statuer :

- sur l'insuffisance de l'étude d'impact initiale pour les conséquences indirectes du projet ;
- sur la disponibilité et la pérennité de l'eau potable sur ce bassin versant fortement déficitaire (consommation d'eau potable autorisée à hauteur de 70 000 m<sup>3</sup> par an) ;
- sur les nuisances olfactives de l'usine et de la station d'épuration ;
- sur la réserve d'eau destinée à l'irrigation.

Le juge ordonne une nouvelle enquête publique dans les 6 mois du jugement et éventuellement un nouvel arrêté préfectoral complémentaire.



**Contexte MRAe :**

La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) est une autorité indépendante adossée au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

Dans un premier temps, la MRAE a été saisie en juin 2019 pour avis. En raison du délai de réponse imparti, elle n'a pas donné suite (empressement des décisionnaires !).

En octobre 2023, la préfecture de la Mayenne sollicite son avis. Il est rendu le 19/12/2023.

Cet avis sera porté à la connaissance du public ainsi que la réponse de l'industriel dans le mémoire qu'il produira à la nouvelle enquête publique.

Quelles sont ses conclusions et recommandations ?

Elles sont rendues dans un document de 20 pages.

Ce dossier est emblématique de ce qu'il ne faudrait pas faire. PFC coche dans ce sens toutes les cases ou presque !!

- le projet a déjà été modifié depuis l'AE (l'Autorisation d'Exploiter) délivrée en mars 2020. PFC n'a pas donné de réponse ;
- quid de l'emprise du projet en zone humide dans sa partie nord ?
- quid du franchissement du ruisseau de la Rotrie pour l'accès routier en zone humide (perte de la continuité écologique et hydrologique du ruisseau) ?



**Habitats faune et flore :**

32 chênes ont été arrachés (au plus fort de la période Covid), colonisés pour certains par le grand capricorne dans un corridor écologique de déplacement (pas d'évaluation de faite) ;

**Trame bleue et verte :**

- il n'y a pas d'articulation au maintien des corridors dans le périmètre concerné ;
- la consommation de terres agricoles s'est faite sans rapprochement avec le PLUi, absent ;
- le bilan sonore est oublié ;
- Il n'y a pas de prise en compte de la sobriété énergétique, des gaz à effet de serre (GES) et de l'empreinte carbone.
- la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïque n'est pas projetée ;
- les nuisances olfactives sont occultées.

Beaucoup d'incohérence malgré les différentes mesures correctives prises (articulations calendaires, causes structurelles, impact sur les habitations, la santé publique...).

**Ressource en eau :**

C'est le volet essentiel retenu par les juges.

- Le volume n'est pas confronté à ce qui est autorisé et consommé sur le territoire. Rappel : 70 000 m<sup>3</sup>/an d'eau potable prélevée. C'est quand même un cube de 41 m de côté !
- les effluents traités épandus ne viennent pas en substitution d'une irrigation pré-existante. Ainsi, les volumes prélevés ne sont pas restitués dans le milieu naturel puisqu'ils satisfont au plus juste le besoin des plantes... gros coup dur pour l'usine !
- des analyses sur les consommations ne sont pas prévues, ce qui empêche une actualisation tenant compte du développement démographique et économique du territoire.

**Justification du projet à Vaiges :**

- les zones d'effets transfrontaliers sont absentes (pollutions et impacts divers) ;
- les abattoirs et les sites de traitement antérieurs des co-produits de volailles pour justifier cette l'implantation à Vaiges ne sont pas indiqués ;
- le peu de clarté de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) compromet sa réussite (mesures prises/impacts résiduels).





# L'USINE PFC (Poultry feed company) DE VAIGES

Référent : Roger GODEFROY



L'usine PFC (photo OF)

## **Conclusion :**

L'avis de la MRAE est très sévère (les juges ont demandé la production de ce rapport).

Elle reprend et amplifie nos critiques.

Deux autres instructions sont en cours au Tribunal judiciaire de Laval.

**BRENNTAG :**

Constat fait par un sympathisant ETB le 30 novembre fin de journée de présence de mousse dans le ru d'évacuation du bassin de rétention. Signalement fait à Brenntag et à la police.

Après renseignements pris auprès du maire de Bouère (Jacky Chauveau) il y a eu intervention des pompiers. Constat fait par des membres de ETB (vers minuit de retour de la Conférence Énergie.

Envoi par ETB d'un courriel à la Préfète de la Mayenne pour demander des explications (Courriel sera transmis aux membres du bureau ainsi que les photos)

Signalement fait par une alerte Sentinelle de la Nature. L'OFB est informée.

FE53 obtient un RV avec la DDT mardi 5 décembre à 14 h 00.

Affaire à suivre.



# LA POLLUTION DE L'AIR

Référent : Louis RACINE



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Accueil > Je m'informe > Nos dossiers > Lutter contre la pollution de l'air : les mesures à prendre

DOSSIER

SANTÉ TRANSPORTS VILLE ET TERRITOIRES

**LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR : LES MESURES À PRENDRE**

Publié le 12 janvier 2024

France Nature Environnement a produit un dossier très complet sur la pollution de l'air.

## L'impact sanitaire : La pollution de l'air tue et rend malade

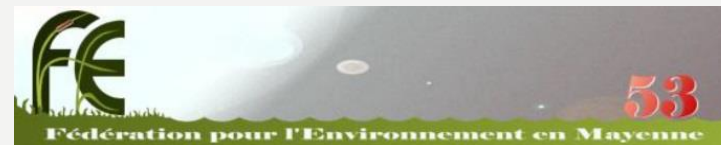
300 000 européens en meurent chaque année **40 000 à 100 000 personnes en France**. La pollution de l'air est la 3ème cause de mortalité en France après le tabac et l'alcool.

[https://fne.asso.fr/dossiers/lutter-contre-la-pollution-de-l-air-les-mesures-a-prendre#Quelles\\_sont\\_les\\_cons\\_quences\\_de\\_la\\_pollution\\_de\\_l\\_air\\_](https://fne.asso.fr/dossiers/lutter-contre-la-pollution-de-l-air-les-mesures-a-prendre#Quelles_sont_les_cons_quences_de_la_pollution_de_l_air_)

Aujourd'hui, aucun médecin n'annonce aux familles : « votre proche est mort de la pollution de l'air ». Pourtant, derrière des infarctus, cancers ou des arrêts cardiaques se cachent souvent la 3ème cause de mortalité en France : la pollution de l'air. Que faire face à ce fléau ? Face au cocktail de pollutions, France Nature Environnement défend un cocktail de solutions.

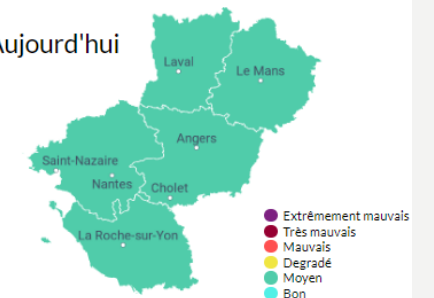
FE53 est adhérente à Air Pays de la Loire. C'est Louis RACINE qui représente la fédération.

Sur le site internet de FE53, un lien permet de connaître la situation chez soi chaque jour.



## Qualité de l'air Pays de la Loire

Aujourd'hui



air pays de la loire  
www.airpl.org

# ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

**Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.**

Référent : Alain ROUSSARD

L'histoire commence chez une riveraine qui surprend un jour un drone en train de survoler un terrain à proximité de sa maison.

Le pilote de l'engin qu'elle a repéré non loin de là lui apprend qu'un projet d'antenne-relais pourrait voir le jour à 110 mètres de son domicile.

Voilà le scénario idéal pour qu'un projet soit contesté !

Ce cas est assez emblématique car la plupart des porteurs de projets qui rencontrent des problèmes d'acceptabilité sociale par la suite n'ont rien fait pour que le citoyen soit informé. Avec souvent la complicité de l'État, des élus, des maires surtout, comme ce projet de Ménil.



Source : Haut-Anjou du 31-12-2021

# ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

## Château-Gontier-sur-Mayenne : un exemple à suivre.

Référent : Alain ROUSSARD

FE53 a été sollicitée pour deux riverains de projet d'antenne relais, l'un à Azé, l'autre à Saint-Fort.

Grâce au dialogue établi avec l'élu en charge des infrastructures de communication de Château-Gontier-sur-Mayenne, un arrangement a été possible.



# DEPOSITION D'UN RECOURS (charte des utilisateurs agricoles de pesticides)

Référent : Benoît DUCHENNE

**CHARTRE des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires** : FE 53, en collaboration avec d'autres associations (FNE Pays de la Loire, Coordination LPO Pays de la Loire, UFC-Que choisir 53), a exercé en décembre 2022 un recours gracieux contre l'arrêté du préfet 53 approuvant la charte d'engagement départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques. Devant le refus du préfet de faire droit à ce recours gracieux, un recours contentieux a été engagé devant le juge administratif en avril 2023. Pour nos associations, ces chartes ne permettent pas de garantir l'information préalable et effective des résidents et des personnes présentes lors des épandages de pesticides.



# COMMUNICATION



## GÉRER LE QUOTIDIEN

### Les formations

**Les médias** : La FE 53 est assez régulièrement sollicitée par France Bleu Mayenne et Radio Fidélité, voire l'Autre radio.

**Liens avec les autres structures (FNEPDL, MNE, OFB, préfecture, département...) et avec nos adhérents.**

Une coopération qu'il faut entretenir

### Travail classique de secrétariat

Gestion des convocations des Bureaux ou des CA, des comptes rendus, de la boîte mail, du courrier, suivi des dossiers, archivage... Il faut souvent être réactif.

**Le site internet** <http://fe53.ovh/>

La Fédération dispose d'un site internet qui a deux fonctions, celle d'informer les adhérents de l'actualité et celle d'y stocker ses archives. Trois ou quatre personnes gèrent le site.

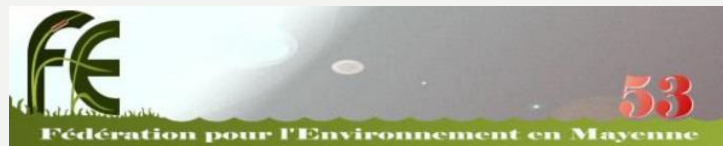
**Le cinéma** : Nous sommes de plus en plus sollicités pour animer des débats.

### Planète en fête

En plus de tenir un stand, FE 53 est souvent sollicité pour des conférences ou des interventions ponctuelles.

### Webinaires

La Covid a au moins apporté cette évolution : nous pouvons accéder à des conférences depuis notre domicile. FNE est très actif dans ce domaine.



### Veille sur les Enquêtes Publiques



S'informer, débattre, avoir de la visibilité

La FE 53 dispose d'**un agrément** au titre de la protection de l'environnement et d'**une habilitation** à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement. Arrivé à échéance fin 2023, la Fédération vient de demander son renouvellement.

Ce document la rend légitime pour prendre part :

- aux enquêtes publiques et aux consultations publiques (ouvert à tous les citoyens);
- aux Comités de Suivi de Site et aux Comités de Suivi ;
- aux commissions institutionnelles (CDPENAF, CODERST, CDNPS, CDAC, CCSPL) ;
- elle peut même être désignée par la préfecture pour jouer les médiateurs. C'est ce qui se passe dans le dossier PFC.

Pour connaître la signification de tous ces sigles, voir page suivante.



## S'informer, débattre, avoir de la visibilité

L'enquête publique – la consultation publique – Les installations entrent dans la norme **ICPE** (Installation **C**lassée pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement). Il existe trois niveaux, du plus haut au plus bas : **Autorisation** (une enquête publique est obligatoire avec les permanences d'un commissaire-enquêteur) – **Enregistrement** (c'est une consultation publique puisqu'il n'y a pas de commissaire-enquêteur nommé et le pétitionnaire est dispensé d'études d'impact) – **Déclaration** (pas la moindre enquête publique, la mairie n'ayant même pas son mot à dire).

**Le Comité de Suivi de Site** – Le **C**omité de **S**uivi de **S**ite (**CSS**) est une réunion annuelle à l'initiative de la préfecture : Séché, Brenntag, Titanobel, Lafarge, LHOIST, Neau, PFC.

**Le Comité de Suivi** – Le **C**omité de **S**uivi (**CS**) est une réunion annuelle semblable au CSS sauf qu'elle est organisée à l'initiative de l'entreprise (méthaniseur comme celui de la Centrale Biogaz des Coëvrons à Chammes ou celui d'Oudon Biogaz à Livré-la-Touche) pour présenter un bilan et faire le point. Il rassemble au moins une fois par an des élus, des associations de défense de l'environnement, des riverains et les dirigeants de l'entreprise, etc. Il n'y a ni titulaire, ni remplaçant, c'est la FE qui est invitée et elle envoie les membres concernés. 15 carrières sont concernées.

## Les commissions institutionnelles

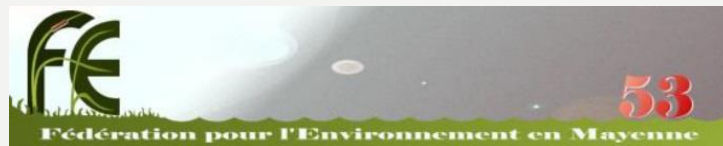
**Le CDPENAF** – **CDPENAF** : **C**ommission **D**épartementale de la **P**réservation des **E**spaces **N**aturels, **A**gricoles ou **F**orestiers. Cette commission émet un avis (consultatif) sur tous projets nécessitant une emprise foncière (méthaniseur, rocade, éolienne, antenne-relais...).

**Le CODERST** – **CODERST** : **C**onseil **D**épartemental de l'**E**nvironnement et des **R**isques **S**anitaires et **T**echnologiques. Ce conseil émet un avis (consultatif) sur des projets ICPE relevant du régime de l'Autorisation (méthanisation, éolienne, rocade, carrière ou usine comme PFC à Vaiges). C'est l'une des structures les plus importantes.

**Le CDNPS** – **CDNPS** : **C**ommission **D**épartementale de la **N**ature, des **P**aysages et des **S**ites. Cette commission émet un avis (consultatif) dans plusieurs domaines :  
- Nature - Sites et paysages - Publicité - Carrières - Faune Sauvage Captive.

**La CDAC** – **CDAC** : **C**ommission **D**épartementale d'**A**ménagement **C**ommercial. Cette commission émet un avis (consultatif) sur tous projets commerciaux demandant un aménagement ou un agrandissement comme un supermarché.

**La CCSPL** – **CCSPL** (**C**ommission **C**onsultative des **S**ervices **P**ublics **L**ocaux. Lors des attributions de délégations par LAVAL Agglo, la FE 53 est consultée. Les services concernés sont les déchets ménagers et assimilés, les transports urbains, la piscine Aquabulle, le Très-Haut débit, l'eau et l'assainissement.



# Bilan 2023 de Sentinelles de la Nature





# SENTINELLES DE LA NATURE



Un site internet



Une application mobile

Donnant lieu à un traitement par  
des référents :



Conseils à la sentinelle sur la  
marche à suivre



Intervention de l'association si  
nécessaire (contact autorités,  
plaintes...)



Publication possible du  
signalement

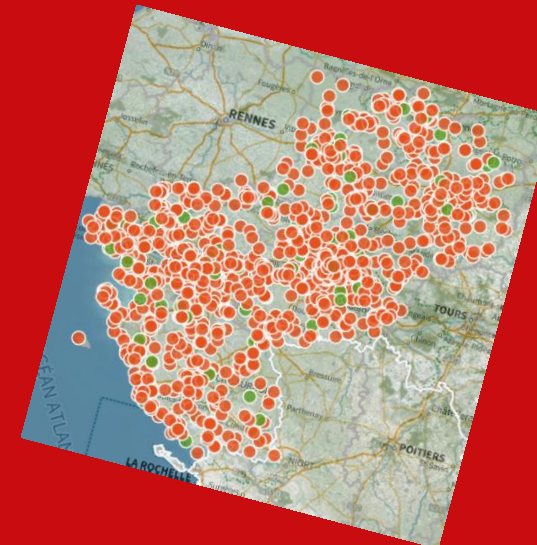
Permettant aux citoyens de signaler :



Des dégradations environnementales



Des initiatives favorables



# Quelques chiffres pour l'année 2023

En Mayenne :

**3**

référents bénévoles  
actifs

**+ de 50**

heures de bénévolat

**23**

nouvelles sentinelles  
enregistrées

**76**

sentinelles depuis  
2019

**31**

signalements  
en 2023

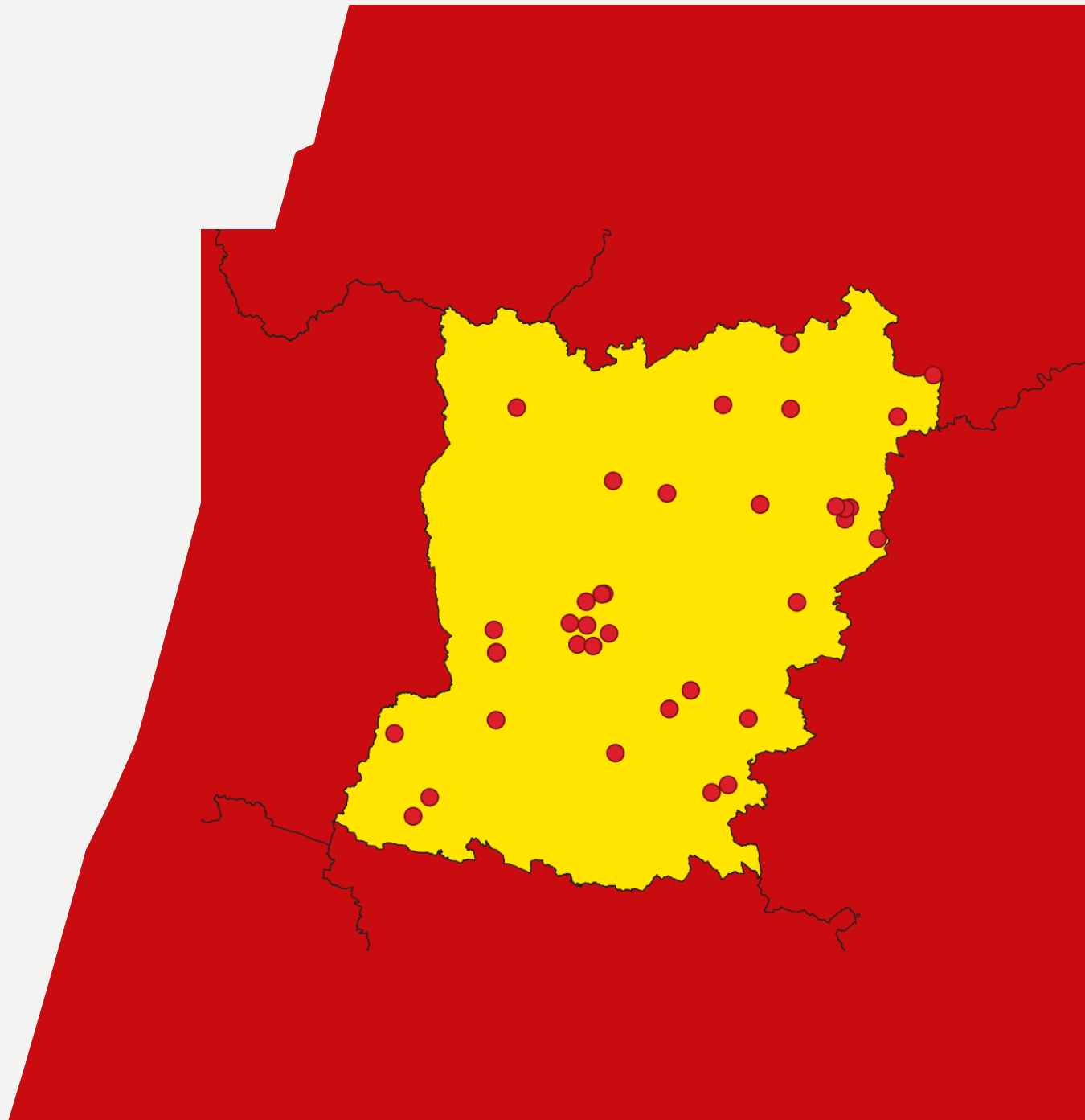
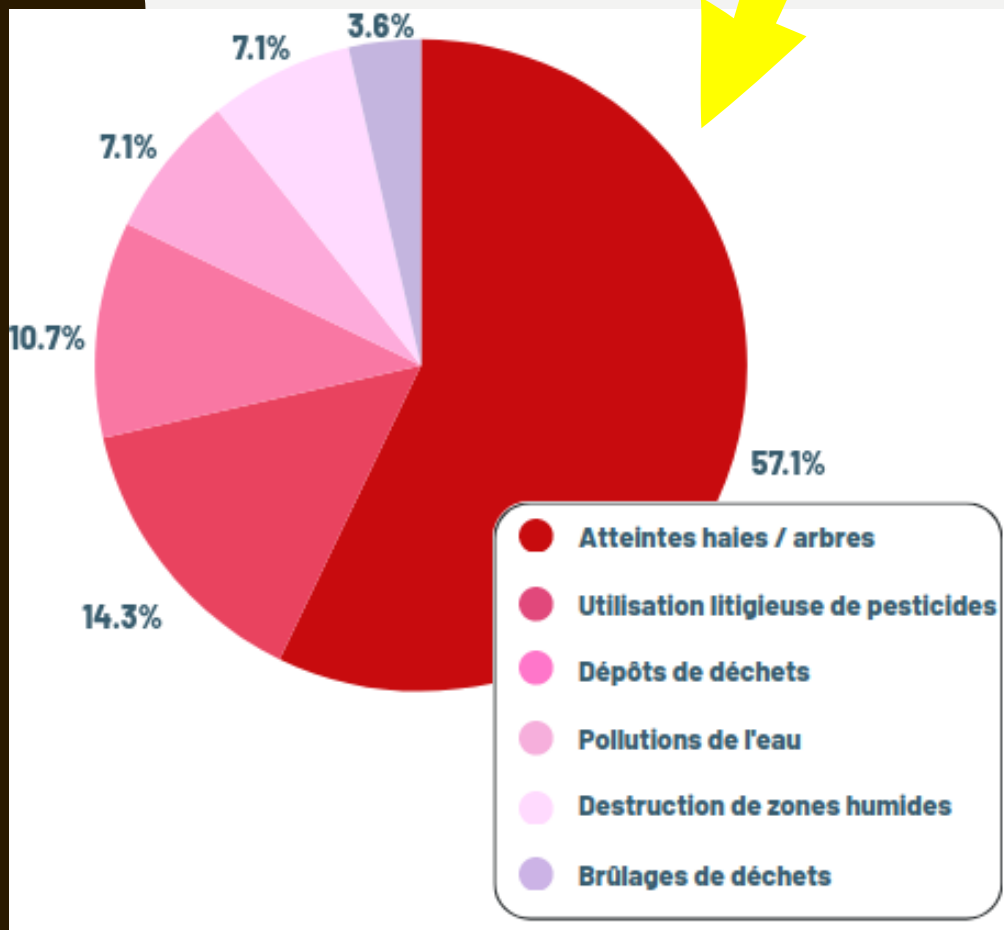
**177**

signalements  
depuis 2019



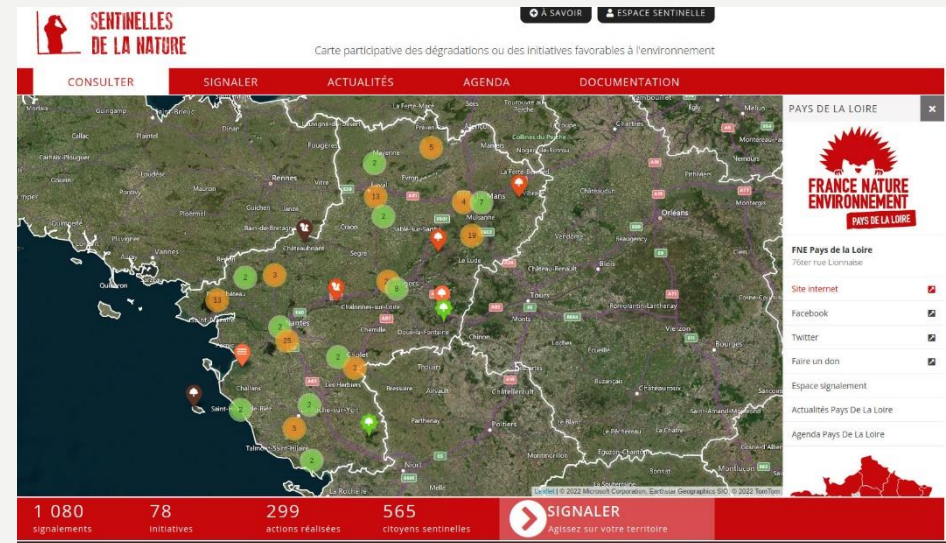
16%  
initiatives

84%  
dégradations



# Rapport activité FE53 2023 – Sentinelles de la Nature

La plateforme Sentinelles de la Nature permet à toute personne de s'investir en signalant des atteintes à l'environnement ou des initiatives favorables. Cette plateforme se présente sous la forme d'un site internet (<https://sentinellesdelanature.fr/Pays-De-La-Loire.7.html>) ainsi que d'une application smartphone, téléchargeable gratuitement.



En 2023, l'équipe de référents de FE 53 est restée à peu près stable, avec le départ d'un référent en cours d'année et le maintien d'une équipe de 3 référents bénévoles. Cet investissement bénévole est absolument indispensable au fonctionnement de la plateforme, les référents étant en charge du traitement des alertes (demandes de précisions, conseils à la sentinelle, engagement d'une démarche directe, publication du signalement...). Outre le traitement quotidien des alertes, les référents se sont réunis (par visioconférence) à 10 reprises pour discuter des suites à donner aux signalements reçus et ont participé en octobre à une réunion régionale des référents à Angers pour partager leurs expériences. Cela représente plus de 50 heures de bénévolat pour l'année 2023.



# Rapport activité FE53 2023 – Sentinelles de la Nature

23 nouvelles sentinelles se sont inscrites sur la plateforme dans le département en 2023, portant à 76 le nombre de sentinelles mayennaises.

Aidés par l'équipe salariée de FNE Pays de la Loire, les référents bénévoles de FE53 ont reçu et traité 31 signalements en 2023.

Parmi ces alertes, 26 signalements correspondaient à des dégradations. Le type de dégradation la plus fréquemment signalée correspond, de loin, à des destructions d'arbres ou de haies (16), suivies par les utilisations litigieuses de produits phytosanitaires (4) et les dépôts de déchets (3). Diverses actions ont été mises en œuvre pour remédier à ces situations, allant du conseil donné à la sentinelle pour les cas les moins graves à une intervention directe de FE53 dans certains cas. Par exemple, FE53 a porté plainte auprès du parquet de Laval pour une destruction non déclarée d'une zone humide de près de 1 ha à Javron-les-Chapelles à l'occasion d'un changement d'exploitant d'un terrain agricole et a adressé de multiples courriers aux services de l'État et aux mairies concernées suite à des arrachages de haies protégées.





# Rapport activité FE53 2023 – Sentinelles de la Nature

Les sentinelles peuvent aussi signaler des initiatives favorables à l'environnement, cela a par exemple permis de mettre en avant des chantiers de replantation d'arbres et/ou de haies.

Enfin, comme dans le reste de la région, a été lancée en Mayenne la campagne « Sentinelles de la Haie », visant à référencer entre le 16 mars et le 15 juin 2023 des initiatives favorables relatives aux haies (actions de replantation, modalités favorables d'entretien...) et des dégradations telles qu'arrachages et abattages. Si cette campagne n'a permis de récolter qu'un nombre très modeste de signalements, elle a en revanche eu un très bon écho médiatique (plusieurs articles de presse écrite et interviews radio) et a ainsi permis de rappeler les enjeux attachés à la préservation des haies.





➤ Rapport financier

**par Daniel GRIVOT,  
Trésorier de la FE 53**




## RECETTES-DEPENSES 2023

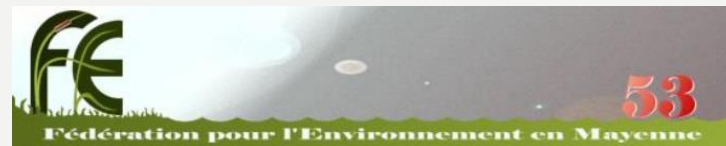
| Comptes 2023 – Compte de résultat            |  |                   |   |  |                   |
|--|--|-------------------|---|--|-------------------|
| Produits                                     |  | 2023              | Charges   |  | 2023              |
| Adhésions                                    |  |                   | Fonctionnement  |  |                   |
| 24 adhésions de collectifs ou d'associations |  | 1 070,00 €        | Achat fournitures de bureau   |  | 28,25 €           |
| 8 adhésions individuelles                    |  | 130,00 €          | OVH Cloud (herbergement site internet)                                      |  | 50,96 €           |
| Mise à disposition gratuite de biens         |  |                   | Assurance MAiF  |  | 116,10 €          |
| Abandon de frais kilométriques - adhérents   |  | 785,70 €          | Fournitures de bureau (bureau Vallée)                                       |  | 17,86 €           |
| Dons   |  |                   | Fournitures bureau Vallée par virement bancaire                             |  | 120,99 €          |
| Collectif adhérent                           |  | 40,00 €           | Frais bancaires (virement des 120,99 €)                                     |  | 3,35 €            |
| Association adhérente                        |  | 50,00 €           | Prestations de biens  |  |                   |
| Association externe                          |  | 782,95 €          | Frais kilométriques des adhérents   |  | 785,70 €          |
| Association externe                          |  | 795,67 €          | Don aux adhérents ou autres   |  |                   |
| Association externe                          |  | 101,00 €          | Don à un Collectif  |  | 5,00 €            |
| Don individuel externe                       |  | 40,00 €           | Dons suite à services rendus  |  |                   |
| Don de conférencier                          |  | 99,00 €           | Deux repas (conférenciers sur l'énergie à Lava)                             |  | 68,00 €           |
| Remise de fonds d'une association            |  |                   | Adhésions   |  |                   |
| Cessation d'une association adhérente        |  | 154,73 €          | Adhésion au Collectif Charmie Environnement                                 |  | 35,00 €           |
| Vente de produits divers                     |  |                   | Renouvellement Adhésion Générations Futures                                 |  | 50,00 €           |
| Revente de 12 bouteilles de cidre            |  | 31,20 €           | Adhésion Air Pays de la Loire   |  | 15,00 €           |
| produits financiers                          |  |                   | Adhésion au Collectif Bocage 53   |  | 40,00 €           |
| Intérêts 2023                                |  | 386,80 €          | Règlement adhésion 2023 FAL   |  | 123,00 €          |
|  |  |                   | Adhésion FAL 2024   |  | 123,00 €          |
|  |  |                   | Adhésion FNE PDL 2023   |  | 492,00 €          |
|  |  |                   | Adhésion 2024 FNE PDL   |  | 350,00 €          |
|  |  |                   | Frais des manifestations  |  |                   |
|  |  |                   | Stand Planète en fête 01-02 juillet à Jublains                              |  | 65,00 €           |
|  |  |                   | Conférence sur l'eau (Emma HAZIZA)  |  | 1 500,00 €        |
|  |  |                   | Achat nourriture Maisoncelles   |  | 142,04 €          |
|  |  |                   | Location Sainte-Suzanne pour l'AG   |  | 138,00 €          |
|  |  |                   | Achat 18 bouteilles de cidre à 2,60 €                                       |  | 46,80 €           |
|  |  |                   | Formation   |  |                   |
|  |  |                   | Stage formation sur l'eau   |  | 250,00 €          |
| <b>Total des produits</b>                    |  | <b>4 467,05 €</b> | <b>Total des charges</b>  |  | <b>4 566,05 €</b> |
| <b>Total de l'exercice (déficit)</b>         |  |                   |   |  | <b>-99,00 €</b>   |
|  |  |                   | Prestations et mises à disposition gratuite de biens (frais de déplacement) |  | 785,70 €          |
|  |  |                   | Évaluation du bénévolat   |  | non évalué        |
|  |  |                   | <b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>                   |  | <b>785,70 €</b>   |

# Comptes 2023

## Bilan financier

|   |                    |
|---|--------------------|
| Report solde 2022   | 14 552,86 €        |
| Résultat 2023   | -99,00 €           |
|   |                    |
|   |                    |
|  <b>TOTAL</b> | <b>14 453,86 €</b> |

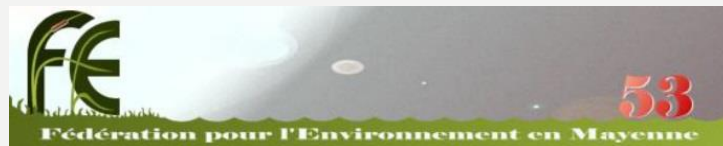
# APPROBATIONS DES RAPPORTS



# APPROBATIONS DES RAPPORTS

16 associations sont présentes ou représentées ;  
4 adhérents individuels sont présents ou représentés;

Après décompte des votants, soit 28 votants présents et 15 pouvoirs,  
le secrétaire procède au vote : les rapports d'activité et financier sont approuvés à l'unanimité.



# ANNEXE

# QUELQUES RAPPORTS D'ACTIVITÉS D'ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "PLACE AU VÉLO"



## Rapport d'activité 2023

1/6

### Vie de l'association

- Comptage en juin : record battu ! Multiplication par 4 du nombre de cyclistes en 5 ans
- Participation au congrès et à l'AG de la FUB à Rennes, au comité de suivi des travaux Place du 11 novembre, au conseil de développement de Laval Agglomération
- Divers partenariats : MAIF, Festival des 3 éléphants, IUT, Crédit Mutuel, Maison de l'Europe
- Intervention et conseil auprès de plusieurs entreprises et administrations (Méduane Habitat, DDFIP, Polyclinique, etc) et dans le domaine social (Enosia, Geist, France Terre d'Asile)



01/12/2023

AG Place au Vélo - Laval



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "PLACE AU VÉLO"



## Rapport d'activité 2023

2/6

### Ateliers participatifs et solidaires

- 2 Ateliers permanents :
  - Laval : déménagement réussi dans nos nouveaux locaux aux Halles du Vieux Saint-Louis
  - St Jean-sur-Mayenne : 3 ouvertures par semaine. Installation depuis avril 2023
- On intègre progressivement les nouveaux bénévoles mais on est toujours content d'en avoir de nouveaux !
- 5 Volontaires en Service Civique sur l'exercice avec un succès variable
- 5 à 6 personnes accueillies en moyenne par séance
- Quelques séances réalisées hors atelier (St Nicolas, Montsurs, Port-Brillet, St-Berthevin, L'Huisserie)
- Démarrage d'une activité de remise en état de vélos pour le compte de Laval Agglo.



01 / 12 / 2023

AG Place au Vélo - Laval

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "PLACE AU VÉLO"



## Rapport d'activité 2023

3/6

### Vélo-École

- Une vingtaine d'élèves en individuel (enfants/adultes)
- 240 enfants (primaire) au titre du Savoir Rouler à Vélo (SRAV)
- Une vingtaine d'élèves accompagnées au titre du Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) de Laval Agglo (environ 80h depuis mars 2023)
- Quelques actions en entreprise (avec ou sans le soutien de Laval Agglo)
- Nombreuses actions menées en lien avec les collectivités  
(Laval Agglo / Laval / Montigné / Changé / CD53)



01 / 12 / 2023

AG Place au Vélo - Laval



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "PLACE AU VÉLO"



## Rapport d'activité 2023

4/6

### Bourse aux vélos

- 1er avril 2023 - Halte Fluviale
- 172 vélos exposés
- 85 vendus
- 12 bénévoles & 2 volontaires SC & 1 volontaire SNU
- Opération très attendue et importante pour la visibilité de l'asso



01/12/2023

AG Place au Vélo - Laval

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "PLACE AU VÉLO"



## Rapport d'activité 2023

5/6

### Marquage vélo contre le vol

- Poursuite de l'activité. Faible mais régulière (quelques marquages par mois)
- Au total environ **350** marquages réalisés depuis mai 2021
- Il est possible de graver un identifiant déjà présent sur le vélo (sur une simple étiquette)



01 / 12 / 2023

AG Place au Vélo - Laval

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par l'association "PLACE AU VÉLO"



## Rapport d'activité 2023

6/6

### Location de vélo cargo



- Projet lancé fin 2022, soutenu par Laval Agglo
- Régime de croisière en 2023 : environ 50 locations / 80 semaines sur l'exercice
- 4 vélos :
  - Un biporteur mis à disposition par LA
  - Un triporteur acquis d'occasion (subvention FDVA)
  - Un longtail « Made in Mayenne » acquis grâce au bonus écologique et à l'aide de LA
  - Un urbaner, pris en charge par HPR Solution



01 / 12 / 2023

AG Place au Vélo - Laval



# Rapport d'activité de l'association "DES AMIS DE LA VAUELLE"

L'association des Amis de la Vaudelle dont le siège social est désormais à Vimartin est une association de défense de l'environnement et du patrimoine.

Ses actions visent, au travers de manifestations culturelles, festives ou d'information, à promouvoir le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité, valoriser le patrimoine local et améliorer la connaissance de l'existant pour mieux le protéger en exerçant une vigilance quant aux impacts sur l'environnement de projets économiques ou d'infractions et petites incivilités.

L'association des Amis de la Vaudelle s'appuie sur des associations départementales : Mayenne Nature Environnement et la Fédération pour l'environnement en Mayenne, FE 53 qui regroupe toutes les associations locales de protection de l'environnement.

**Nombre de membres** : 34

**Bilan financier** : le solde du compte de l'association, au 31.12.2022, était de 4040,21 €.

Assurance : 174 euros

Adhésion FE 53 : 40 euros

Adhésion MNE : 25 euros

Location du manoir de Classé : 150 euros

Solde de l'année 2023 au 31 décembre 2023 : 86,36 euros

## Composition du conseil d'administration :

Catherine Mahé, présidente

Marion Middenway, trésorière

Heurtebise Françoise, secrétaire

Michèle Barreau, secrétaire adjointe

Heurtebise Philippe, secrétaire adjoint

Bouvier Meftah Anne

Critchley Sonia

Ladislav Catherine



# Rapport d'activité de l'association "DES AMIS DE LA VAUDELLE"

## Les actions en 2023 :

L'assemblée générale s'est tenue le 24 juin 2023 au Manoir de Classé à Saint-Germain de Coulamer.

Un concert de musique baroque, réunissant près de 200 personnes, a eu lieu le 22 octobre 2023 dans l'église de Saint-Martin-de-Connée.

En novembre, des animations scolaires autour de la viole de gambe et du clavecin ont été organisées à Saint-Pierre-sur-Orthe et Saint-Martin-de-Connée.

Une balade commentée sur le thème de "l'arbre et la haie" a eu lieu le 11 novembre avec le concours d'un expert forestier. Une trentaine de participants étaient présents.

L'association a participé à une consultation publique concernant l'extension du nombre de volailles dans un élevage (GAEC situé sur la commune de Saint-Germain-de-Coulamer).

Un article de présentation de l'association été rédigé pour le journal municipal "le Petit Vimartois".

L'association participe au dispositif « Sentinelle de la nature » par l'intermédiaire de sa présidente, Catherine Mahé, désignée, en 2023, déléguée référente pour cette plateforme créée en 2015 par France Nature Environnement et déployée à l'échelle de toute la France..





# Rapport d'activité de l'association "DES AMIS DE LA VAUDELLE"

## Actions prévues en 2024 :

Randonnée hivernale, le 30 janvier, sur le circuit n° 39 des Coëvrons.

Soirée d'information sur le dispositif Sentinelles de la nature, le 13 février à Vimarcé.

Nettoyage des chemins et pique-nique le 2 mars, sur la commune de Saint-Pierre sur Orthe.

Reste à fixer des dates pour diverses actions : une soirée film au moulin de Courceriers, une sortie « eau et rivières avec un animateur du syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe, l'inauguration d'un vieux four à pain à Saint Thomas de Courceriers.



# Rapport d'activité de l'association "ADTERA"

Catherine Le Cunff, le 10 décembre 2023

Le nombre d'adhérents au 31 décembre 2023 (AG ADTERA) à jour de leur cotisation : 6

Représentants auprès de FE53 : Daniel Grivot ; remplaçante : Catherine Le Cunff

Votants : Daniel Grivot, Catherine Le Cunff, Gérard Aebi.

Fonctionnement :

Le bureau s'est réuni tout au long de l'année en présentiel quand les actions ont été nécessaires tant sur les chemins, les destructions de zones humides que sur les ICPE et le PLUI de la CCMA.

ADTERA a choisi de resserrer les liens avec Les Amis de la Vaudelle. Chaque association est adhérente à l'autre.

Daniel Grivot participe au CODERST et au CA. Il a assuré une permanence à Planète en fête.



# Rapport d'activité de l'association "ADTERA"

## Introduction

Comme lors des années précédentes, les actions ont consisté en une veille sur le site de la Préfecture de la Mayenne en ce qui concerne les ICPE agricoles en enregistrement ou en autorisation. Fe53 a été informé régulièrement des consultations publiques afférentes à ces projets. Un tableau Excel recensant les ICPE a été régulièrement mis à jour. Il mentionne les contributions d'ADTERA ou celles dont nous avons eu connaissance.

Il est joint à ce CR pour 2023.



# Rapport d'activité de l'association "ADTERA"

## 1. Contributions aux enquêtes publiques

ADTERA n'apporte sa contribution - en principe - que sur les projets ICPE du territoire qu'elle s'est délimité lors de sa création « Les Avaloirs ».

### Plusieurs enquêtes publiques

Porcherie en bio à Courcité qu'ADTERA a soutenu.

Gaec des Clairventes à Pré en Pail : au cœur du Parc sur la corniche de Pail. Des observations sur ce projet d'extension concernant la responsabilité vis-à-vis des zones humides et du paysage du Gaec.

Gaec à Saint Germain de Coulamer : nombreuses réserves sur les haies, la présence de la Vaudelle sur les terres du Gaec, la proximité du captage des Ormeaux notamment, avec visite sur le site.

ADTERA est attentive dans ces projets à la consommation d'eau et à tout ce qui porte atteinte à l'environnement.



# Rapport d'activité de l'association "ADTERA"

## 2. Chemins ruraux

Alertés par Jean Vauzelle et en concertation étroite avec lui, ADTERA avait déposé une contribution en 2022 au sujet de la cession avec enquête publique à Averton du chemin des Baillys devant la commission départementale des chemins pédestres. À ce jour pas de nouvelles.

Cette année, ADTERA n'a assisté à aucune des réunions organisées par EKOSENTIA, considérant qu'il fallait attendre l'enquête publique sur le classement des chemins ruraux. Trop de liens entre ce projet de la fédération de chasseurs et les élus des communes participantes et l'inventaire proposé sur la végétation est trop peu scientifique.

Chemin entre Villaines la Juhel et Loupfougères : nous avons rencontré le maire de Loupfougères. En effet, suite à la lecture du rapport sur l'ICPE du Gaec de la Fraubée, nous avons découvert un problème concernant un chemin rural sur les nouvelles terres acquises par ce Gaec. En attente d'une enquête publique annoncée à Villaines.



# Rapport d'activité de l'association "ADTERA"

## 3. Destruction d'une zone humide à Javron

Plainte déposée avec FE53. Un riverain a signalé à ADTERA la destruction d'une prairie en bio et en zone humide pour conversion en champ de maïs après traitement habituel détruisant le couvert et sa biodiversité, arrachage de haie, le tout proche de l'Aisne et d'un ruisseau son affluent traversant la prairie.

## 4. Contribution à l'enquête publique du PLUI de la CCMA octobre 2023

ADTERA a fait sa propre déposition sur le registre de Villaines-la-Juhel et via internet, mettant en évidence les menaces pour l'environnement du projet. Ce qui a été un très important travail compte tenu de la difficulté à accéder aux informations. En attente des suites.

Des dépositions individuelles ont été faites à Crennes . Le commissaire enquêteur a été rencontré par les uns et les autres à plusieurs reprises.

### Actions prochaines à mener

Les ICPE en cours et à venir, le PLUI de la CCMA et l'action en justice concernant la destruction de la zone humide.

Nous continuerons à surveiller et à apporter nos contributions dans les enquêtes relatives aux chemins ruraux, surveillerons les classements des chemins en cours dans les communes des Avaloirs.





# SYNTHESE ACTIVITES 2023

ENTRE TAUDE ET BELLEBRANCHE  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FE53  
26 JANVIER 2024

ETB\_Synthese\_Activites\_2023\_20240126

# **ACTIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Le suivi des sites industriels :**

**la carrière du Bois Jourdan (Bouère) : extractions  
erratiques de marbre**

**les deux sites SEVESO (Grez-en-Bouere) :**

**Aprochim**

**Brenntag**

**Actions sur le bocage**



# COMITE DE SUIVI DE SITE BRENNTAG DU 30 JUIN

Sous la direction de la sous-préfète de Château-Gontier Norchen SENOUFI, représentants de Brenntag : *J J Chapelan (QHSE), C Ruer (HSE Brenntag France)*

- **Bilan de 2022 :**
  - *35.000 T de dépôts*
  - *Flotte de 12 camions et 2 citernes routières*
  - *Zone d'action : grand ouest*
- **Sécurité du site :**
  - *Valeurs essentielles de l'entreprise : « Zéro accident et zéro incident »*
  - *Système national de gestion de la sécurité :*
    - *Formation des collaborateurs*
    - *Identification et évaluation des risques majeurs des installations*
    - *Maîtrise des procédés et maîtrise d'exploitation*
    - *Gestion des modifications méthodiques*
    - *Analyse systématique des incidents et accidents sérieux*
    - *Plans Obligatoires Internes (POI) établis*
    - *Plans de contrôle et d'audits*
  - *Au niveau du site de Grez-en-Bouère :*
    - *Formation à la Direction des Opération Internes : 3 personnes formées*
    - *Astreinte locale mise en place en 2020 : 4 personnes formées*
    - *Pas de surveillance par caméra du site*
    - *Six exercices POI réalisés en 2022*
- **Objectifs 2023/2024 :**
  - *Fin d'exploitation des solvants pétroliers,*
  - *Réorganisation des zones de stockage,*

# EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE

Apparition de mousses dans un ru où abouche l'évacuation du bassin de rétention observées par un citoyen vers 18h30 qui alerte la gendarmerie de Grez après avoir été débouté par l'accueil de l'usine!



# EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE

- Mise en alerte des services de la sous préfecture et du SDIS 53 de Laval (Risques Chimiques)
  - Intervention du SDIS sur le site :
    - Evaluation de la pollution sur le site, dans le ru et dans la Taude à distance du site
  - Inspection de la DREAL du site le 1<sup>er</sup> décembre :
    - Fuite de produit chimique entraînant une émission de mousses sur le fossé immédiat en sortie du site
    - Fuite au niveau de la bâche du bassin de rétention des eaux :
- « Le défaut d'étanchéité du bassin de confinement fait l'objet d'une proposition de mise en demeure en vue d'une mise en conformité »*
- Arrêté préfectoral de mesures d'urgence (APMU) du 14 décembre : suspension de l'utilisation du bassin de rétention des eaux jusqu'à la remise en état de la bâche, avec obligation sous délai d'un mois de :
    - Soumettre le rapport d'accident à la DREAL sous une semaine
    - Collecter obligatoirement les eaux du site
    - Procéder obligatoirement à des analyses de ces eaux avant rejet
    - Présenter un plan de prélèvements des sols et des eaux souterraines à effectuer sur le site et à soumettre à la DREAL pour avis avant travaux

# EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE : RAPPORT D'ACCIDENT DREAL

- Produit identifié

Produit incriminé : un agent tensioactif le MARLIPAL (TA : « substance qui modifie la tension superficielle entre 2 surfaces, permettant de solubiliser 2 phases non miscibles de type huile/eau ou eau/huile »)

Nocivité : en cas d'ingestion et peuvent provoquer de graves lésions des yeux et de la peau

- Observations :

Livraison et stockage de fûts de ce produit le 29 novembre, laissés en zone non couverte : 3 palettes de 4 fûts

Sur-remplissage sur la surface des fûts donc surfaces souillées

Les pluies diluviennes présentes lors de cette période ont lessivé ces contenants

Dispersion sur le sol vers une grille d'eau pluviale, puis le réseau, puis vers le bassin de confinement : apparition de mousses

Fuites de la bâche : dispersion dans le ru

- Conséquences :

- Diffusion à distance du site industriel:

- A 500 m en sortie du site : présence abondante de mousse

- Sur 15 km en aval du site : présence sporadique

- Aucune mortalité piscicole

- Le 1<sup>er</sup> décembre lors de l'inspection de la DREAL il n'y a plus d'observation de mousse

# EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE : CONSTATS SECONDAIRES

- Lors de son intervention le SDIS 53 a constaté qu'il ne disposait que du numéro de téléphone du **service national** de Brenntag
  - Mise en conformité de la procédure afin de disposer des numéros **des personnes locales** à joindre
- **L'alerte citoyenne** a fonctionné
- **ETB soutenue par FE53** a écrit un courrier à la préfecture dès le 1<sup>er</sup> décembre. En retour la sous-préfecture nous a transmis les informations sur l'évolution de cet incident

# EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE : MORALITÉ

- Un accident est souvent un évènement cindynique : il résulte non des aspects techniques de la prévention mais il fait apparaître les aspects humains et organisationnels

Le 30 novembre aura peu de conséquences sur la santé publique et l'environnement mais il a mis en évidence une chaîne de dysfonctionnements humains et organisationnels :

- Des fuites sur la bâche avait été constatées déjà en Juin 2021, l'entreprise devait procéder à son changement (enregistrés dans les rapports des CSS 2022 et 2023).
  - Ces travaux n'étaient pas prioritaires pour l'exploitant malgré les rappels à l'ordre de la sous-préfecture mais sans contrainte stricte
  - Succession de petites anomalies techniques
- 
- Conséquences :
    - Les procédures de prévention doivent être éprouvées
    - Des exercices grandeur nature doivent continuer à être effectués
- 
- Constat secondaire :
    - ETB et FE53 vont renforcer leur vigilance vis-à-vis des services de l'état afin que les Plans de Surveillance Environnementaux (PSE) aussi bien de BRENNTAG que d'APROCHIM ne soient pas allégés et que les entreprises ne soient pas déclassés SEVESO seuil haut ainsi qu'elles le souhaitent

# COMITE DE SUIVI DE SITE APROCHIM DU 12 DECEMBRE

En présence de la sous-préfète de Château-Gontier Norchen SENOUFI et du directeur du site APROCHIM : Frédéric FONTAINE

- Résultats 2023 APROCHIM : diminution du tonnage des déchets gérés
  - *transformateurs < 50 ppm : fin du plan d'élimination depuis l'été 2022 donc diminution significative du tonnage*
  - *Pour ceux ≥ 50 ppm : le plan d'élimination dure encore 1 an (fin 2024)*
  - *Démantèlement des enceintes sous vide : démarrage 2022 et seulement 1 sur 4 terminée en novembre 2023 soit 20% (fin prévue annoncée en 2022 : fin 2023)*
  - *Demande prévue par APROCHIM d'une déclassification seuil SEVESO haut pour raison de diminution d'activité PCB*
- Biomonitor des dosages favorables
- Avis des vétérinaires : pas d'impact sur le bétail
- ***Avis favorable de la sous préfète de 2022 compte tenu des avis convergents de l'époque a évolué suite à l'accident BRENNTAG du 30 novembre. Cette demande fera l'objet d'une commission d'évaluation nécessitant une nouvelle inspections de la DREAL en plus des 5 inspections de 2022, la présence des municipalités concernées et des associations environnementales.***

# ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

## La protection de l'environnement.

Rappel : *en février 2022, dans une action collective, le collectif Bocage 53 et ETB ont porté plainte contre l'abattage des arbres de l'île de Curécy (Forêt de Bellebranche) qui était un lieu de nidification extraordinaire juste en face d'un observatoire ornithologique. Notre action a entraîné une réaction des maires concernés et des autorités préfectorales qui a débouché sur une action judiciaire.*

- Action judiciaire en cours



# OBJECTIFS 2024

- APROCHIM : poursuivre
  - Suivi des actions judiciaires (2)
  - Vigilance du PSE (Plan Surveillance Environnementale)
  - Vigilance sur la fin de l'activité PCB et la réorientation de l'activité du site (déclassement Sévésos ?)
- BRENNTAG : Idem
- Bocage Sud Mayenne
  - Commission PLUi Pays Meslay Grez

**MERCI**

**TOUS ENSEMBLE POURSUIVONS**

**EN 2024**

ETB\_Synthèse Activités 2023\_20240126

# Rapport d'activité du "COLLECTIF CHARNIE ENVIRONNEMENT"

« Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie » depuis 2008 réunissant quatre associations, son Bureau a décidé l'an dernier de refonder le Collectif en une seule entité dénommée [Collectif Charnie Environnement](#), son objet étant inchangé. En particulier l'association agit pour la défense des haies et de la biodiversité, ce qui l'a conduit à devenir membre du Collectif Bocage 53 dès la constitution de celui-ci.

L'an dernier le CCE a entrepris côté sarthois de rencontrer les élus des Communautés de Communes travaillant sur les PLUi. Bon accueil par ceux de LBN, Loué-Brûlon-Noyen, rendez-vous différé avec certains élus de la 4CPS, Conlie-Parennes-Sillé le Guillaume. Pour LBN, nous insistons sur inventorier les haies, classer les « exemplaires », inventorier aussi les zones humides. Dans le texte final du PLUi, poser le principe réglementaire : « Tout arrachage de haie est soumis à autorisation et si celle-ci est accordée, obligation de replanter au moins l'équivalent du linéaire détruit ».

Le maire en charge du PLUi nous surprend : dans sa commune, cette règle est déjà appliquée ; mieux même, il est imposé au demandeur de planter 1 ou 2 ans avant l'arrachage !

Pour mémoire, en Mayenne, dans la CC des Coëvrons, lors de l'élaboration du PLUi, la Présidence n'avait rien imposé aux communes membres, laissant les élus libres de recenser les haies significatives et les zones humides.



# Rapport d'activité du "COLLECTIF CHARNIE ENVIRONNEMENT"

## CHEMINS

Notre Collectif a déposé plusieurs fois lors d'enquêtes publiques parallèlement au groupe chemins de FE53, la dernière fois à Blandouet-Saint Jean sur Erve, où nous avons eu l'agréable surprise de rencontrer un groupe d'agriculteurs très motivés pour reconstituer un bocage très abîmé, en plantant massivement sur 400 mètres pendant leurs quelques heures de loisirs. Une initiative exemplaire en faveur des haies et des chemins.

Nous avons pris une part active en faveur de la réouverture en forêt de Grande Charnie du CR44, « frontière » à la fois communale (Torcé-Viviers / Chemiré en Charnie) et départementale entre la Mayenne et la Sarthe qui relie le hameau d'Etival au Sud à la ferme des Quatre Vents au Nord sur la commune de Neuville en Charnie. Bénévoles et élus ont donné de leurs personnes pour défricher et aménager les accès. Il aura fallu plus de 4 ans de négociations et de tergiversations pour lever les blocages, singulièrement celui du propriétaire, Monsieur Hervé Kemlin, des 800 hectares de la partie de forêt concernée.



# Rapport d'activité de l'association "AVEEC"

AVEEC : Association Vigilance Environnement Erve et Charnie - 13 place Ambroise de Loré - 53270 STE SUZANNE



Janvier : accueil de l'Assemblée Générale de FE 53

Avril : travail d'analyse du projet de PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)

Mai : enquête publique PVAP

- Déposition de contributions à l'enquête publique
- Permanence du CE a été ajoutée à notre demande, le maire s'étant autorisé à participer à la permanence précédente en répondant lui-même aux questions posées au CE
- En attente de connaître le texte final du PVAP...



Septembre : Assemblée Générale de l'association

Octobre :

- CA pour décider la participation de l'asso au chantier citoyen de plantation d'un verger
- Nouveau bureau : Ginette Heslot et Yveline Girard élues co-présidentes de AVEEC

Décembre : AVEEC participe au verger avec le financement de 4 arbres mais, en raison du mauvais temps annoncé, la journée de « chantier citoyen » est annulée (plantation réalisée par l'équipe municipale uniquement)



# PERPECTIVES 2024



# PERPECTIVES 2024

## Réserves d'eau : leur déploiement va s'accélérer

Aussi appelées « méga-bassines », les réserves de substitution d'eau sont une « solution vertueuse », a estimé le ministre de l'Agriculture en Vendée. Marc Fesneau veut accélérer leur déploiement.

Extrait OF 23-01-2024



ÉCOLOGIE et AGRICULTURE  
sont-ils incompatibles ?

Simplifications ?!!



L'énergiculture

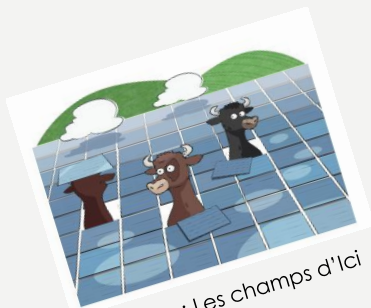


Image : Les champs d'ici



Image TSE

Ça sèche le linge à l'aide de la toute dernière technologie. C'est du solaire combiné à de l'éolien.

